



Comité de suivi
Procès-verbal de séance
Configuration programmation
Belfort, le 20 novembre 2025



Interreg
France – Suisse



Cofinancé par
l'Union Européenne

Le Comité de suivi s'est réuni en configuration programmation le jeudi 20 novembre 2025 sous la coprésidence, d'une part de la Coordination régionale Interreg, représentée par M. Stéphane THEURILLAT, Ministre du canton du Jura et d'autre part de l'Autorité de gestion, la région Bourgogne-Franche-Comté, représentée par Valérie PAGNOT, Conseillère régionale de Bourgogne-Franche-Comté.

Participaient à cette réunion, en qualité d'élus ou de représentants officiels des membres de droit :

- PAGNOT Valérie, Conseillère régionale de Bourgogne-Franche-Comté
- THEURILLAT Stéphane, Ministre du Canton du Jura
- SCHNEIDER Éloïse, Conseillère départementale du Jura

En qualité de représentants des membres de droit :

- BEUPAIN Nicolas, Région Bourgogne-Franche-Comté
- BETTU Brigitte, Conseil départemental de l'Ain
- BOLZANI Enrico, Canton de Genève
- BROUSSE Claire, SGAR Bourgogne Franche-Comté
- COUSSOT Laure, Canton de Vaud
- DARBELLAY Yves, République et Canton du Valais
- GROSJEAN Ismaël, République et Canton du Valais
- JANNIN Laurence, Conseil départemental du Doubs
- LOPEZ Alexa, Conseil départemental du Jura
- MONNIOT Nathalie, Conseil départemental du Territoire de Belfort
- MOREL Benoît, Canton du Jura
- PISTOLET Catherine, ANCT Massif du Jura
- RUDNICKI Élise, Conseil départemental de Haute-Savoie
- TRUCHOT Delphine, Région AURA

Au titre de la CRI :

- GASSER Mireille, CRI

Au titre de l'Autorité de gestion :

- PERTUISET Aisha, Directrice Adjointe DERI
- PIERRAT Anne-Carine, Région Bourgogne-Franche-Comté
- BLACHA Élisabeth, Région Bourgogne-Franche-Comté
- KOTHZ Florence, Région Bourgogne-Franche-Comté
- LAMBERT Carine, Région Bourgogne-Franche-Comté
- VUILLEMIN Stéphanie, Région Bourgogne-Franche-Comté



Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne

France – Suisse

Au titre du Secrétariat conjoint France-Suisse :

- DE SAINT LAURENT Judith, Région Bourgogne-Franche-Comté
- JOHNER Élodie, CRI
- LEFEVRE Marylou, Région Bourgogne-Franche-Comté
- MUSSET Agi, Région Bourgogne-Franche-Comté
- RZAZADE Khayala, Région Bourgogne-Franche-Comté
- VERMOT Sandra, Région Bourgogne-Franche-Comté

En qualité de membres associés :

- BAUDELET Olivier, Représentant de la Commission européenne
- GROSDIDIER Grégory, Assistant parlementaire de Christophe GRUDLER

En qualité d'intervenants pour le post 27 :

- PETER-JAN Jules, Acadie Coopérative
- ROUTIER Baptiste, Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)



Interreg

France – Suisse

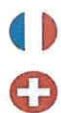


Cofinancé par
l'Union Européenne

Comité de suivi

Interreg 2021-2027

Sélection et modification des opérations



Présentation des dossiers Interreg VI 2021-2027

Projets inscrits à l'ordre du jour

N° Synergie	Priorité	OS	Nom du projet	Page
21709	I	2.4	CRYO-ADAPT	6
21699	I	2.7	S-PARKS	12
21688	II	1.1	APLM	18
21700	II	1.1	ECOPOL	24
21384	II	1.1	REGAIN	30
21691	II	1.1	SSuWAI	38
21696	II	1.1	THERAMAP	45
21697	II	1.2	UX ARC NEXUS	51
21704	III	3.2	MULTRAN GG1	57
21690	IV	4.6	OAL	64
22429	V	6.6	PTIC B START	70

Projets retirés de l'ordre du jour

N° Synergie	Priorité	OS	Nom du projet	Page
/	/	/	/	/

Modification de projets programmés Interreg VI : pour AVIS

N° Synergie	Priorité	OS	Nom du projet	Page
20016	I	2.5	INTERSTEP	77
20024	II	1.1	DISTANCE	80

**Interreg****France – Suisse****Cofinancé par
l'Union Européenne**

Modification de projets programmés Interreg VI : pour INFORMATION

N° Synergie	Priorité	OS	Nom du projet	Page
20478	II	1.1	INTERLAB	84
20921	II	1.1	MAOTIAL	85
20022	II	1.2	PLACODIST	86



CRYO-ADAPT

IDENTIFICATION

Nom du projet		Adaptation des infrastructures de montagne face à la dégradation du permafrost	
Identifiant SYNERGIE		21709	
Nom du chef de file FR		Géolithe	
Nom du chef de file CH		Haute École d'ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud	
Durée du projet	Date de démarrage	01-03-2026	Nombre de mois
	Date d'achèvement	31-07-2028	30
Priorité du programme		P1 : Placer le territoire de coopération sur une trajectoire de neutralité carbone et de transition écologique	
Objectif spécifique du programme		OS RSO2.4 : Renforcer l'adaptation au changement climatique (CC), la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes, en prenant en compte les approches basées sur la nature	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	21/02/2025	10/04/2025

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Géolithe	PME (micro, petite, moyenne entreprise)	Privé	FRANCE	Rhône-Alpes	Haute-Savoie
SAGE Ingénierie	PME (micro, petite, moyenne entreprise)	Privé	FRANCE	Rhône-Alpes	Haute-Savoie
Université Savoie Mont Blanc	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	FRANCE	Rhône-Alpes	Savoie
NAGA GEOPHYSICS	PME (micro, petite, moyenne entreprise)	Privé	FRANCE	Rhône-Alpes	Savoie
HEIG-VD	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	SUISSE	Région lémanique	Vaud
Université de Lausanne	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	SUISSE	Région lémanique	Valais
HES-SO Valais	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	SUISSE	Région lémanique	Valais

**Interreg**

France – Suisse

Cofinancé par
l'Union Européenne

RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

Le projet CRYO-ADAPT vise à mieux comprendre les interactions entre permafrost et infrastructures de montagne, en particulier sur des terrains très fracturés typiques de la zone Interreg France-Suisse. Il combine expertises croisées pour améliorer la caractérisation thermique et mécanique 3D/4D des terrains, développer des modèles numériques prédictifs et tester des solutions durables. L'objectif est de fournir aux géotechniciens, bureaux d'études et gestionnaires des outils concrets d'anticipation et de gestion (maintenance prédictive, stabilisation thermique, suivi continu). Un consortium transfrontalier assure l'interdisciplinarité et le lien étroit avec les acteurs locaux pour favoriser une gestion résiliente et durable des infrastructures alpines.

Actions principales

Le projet s'organise autour de 5 WPs complémentaires. Le WP1 se concentre sur deux sites alpins (Mont Fort et Bochart) pour cartographier la distribution spatiale du permafrost (glace, eau, air, roche), suivre les déformations superficielles et profondes, et mesurer les paramètres géomécaniques in situ. Le WP2 analyse en laboratoire le comportement thermo-mécanique des sols gelés, notamment granulaires, en lien avec température, cycles gel/dégel, porosité et teneur en eau. Le WP3 développe une modélisation numérique double (discrète et continue) aboutissant à un jumeau numérique des terrains, permettant de simuler l'évolution des infrastructures soumises à des scénarios climatiques. Le WP4 transforme les résultats en outils concrets pour les bureaux d'études. Le WP5 assure le transfert aux acteurs locaux pour une application efficace.

Résultats attendus

Le projet CRYO-ADAPT générera des résultats concrets à forte valeur opérationnelle : une méthode innovante de caractérisation non intrusive des terrains gelés, un jumeau numérique pour simuler leur évolution, et un outil d'aide à la décision pour les gestionnaires. Ces livrables seront complétés par un guide de bonnes pratiques, une base de données géothermiques et géomécaniques, des fiches de retours d'expérience sur les confortements, ainsi qu'un workshop final. L'ensemble vise à renforcer la résilience des territoires alpins face aux impacts du changement climatique sur les infrastructures de montagne.

**Interreg**Cofinancé par
l'Union Européenne**France – Suisse****RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX**

Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.05 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	764 785,90	607 682,94	1 372 468,84 €
En CHF	728 458,58	578 818,00	1 307 276,58 CHF
%	55.72 %	44.28 %	100.00 %

BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Frais de personnel	481 757,16	349 650,00
Frais de bureau et administratifs	72 263,58	52 448,00
Frais de déplacement et d'hébergement	72 263,58	25 775,00
Frais liés au recours à des compétences et services externes	86 844,00	0,00
Dépenses d'équipement	51 657,58	150 945,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00
Contributions en nature	0,00	0,00
Total des dépenses	764 785,90 €	578 818,00 CHF
%	55.72 %	44.28 %

**PLAN DE FINANCEMENT**

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
Auto-financement	152 957,19	20.00	253 818,00	43.85
Université Savoie Mont Blanc	40 335,37	5.27	0,00	0.00
Géolithe	48 446,41	6.33	0,00	0.00
NAGA GEOPHYSICS	34 792,33	4.55	0,00	0.00
SAGE Ingénierie	29 383,08	3.84	0,00	0.00
Haute École d'ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud	0,00	0.00	120 490,00	20.85
Université de Lausanne	0,00	0.00	95 628,00	16.52
HES-SO Valais	0,00	0.00	37 700,00	6.51
FEDER	611 828,71	80.00	0,00	0.00
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	170 000,00	29.37
Contreparties publiques	0,00	0.00	140 000,00	24.19
Canton du Valais - Service de la mobilité	0,00	0.00	10 000,00	1.73
Canton du Valais - Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation	0,00	0.00	90 000,00	15.55
Canton Vaud - OAE	0,00	0.00	30 000,00	5.18
Commune Val de Bagnes	0,00	0.00	10 000,00	1.73
Contreparties privées	0,00	0.00	15 000,00	2.59
Société simple du Mont Fort	0,00	0.00	15 000,00	2.59
Total des financements	764 785,90 €	55.72 %	578 818,00 CHF	44.28 %
Total éligible	764 785,90 €	100.00 %	578 818,00 CHF	100.00 %

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France

Le dossier est complet. Le porteur est sérieux et réactif. Tous les avis métiers sont favorables.

Synthèse des notes : 74.88/100

Côté Suisse

Le dossier est presque complet. À la suite des modifications budgétaires, le porteur doit encore transmettre le certificat d'autofinancement à jour de la HEIG-VD.

Les cofinancements de la Société simple du Mont Fort, de la Commune Val de Bagnes, du Service des mobilités du Valais ont été formellement confirmés mais ceux des cantons du Valais et de Vaud doivent encore l'être.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
36.88	40.60	38.00	36.70	38.04

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 25 SEPTEMBRE 2025

Avis du pré-comité du 25 septembre 2025 pour un passage au Comité de suivi	Favorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Favorable

Côté Français :

N/A

Côté Suisse :

N/A

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Côté Français :

N/A

Côté Suisse :

Le budget côté suisse a été adapté car les sollicitations fédérales et cantonales étaient trop importantes. Le budget ne se voit que légèrement réduit car les porteurs ont augmenté la part d'autofinancement de manière importante. Ces adaptations n'impliquent ainsi pas de changement quant aux objectifs du projet.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Mme DE SAINT-LAURENT présente le projet CRYO-ADAPT, inscrit dans la priorité 1, objectif spécifique 2.4, dédié à l'adaptation aux changements climatiques. Le projet porte sur l'adaptation des infrastructures de montagne à la dégradation du permafrost, sol gelé en permanence et fortement affecté par le réchauffement.

L'objectif est de développer des outils concrets pour anticiper et gérer les impacts du permafrost sur les infrastructures alpines, en combinant des expertises transfrontalières :

- Une meilleure caractérisation des terrains fracturés ;
- Une modélisation de leur évolution ;
- Des propositions de solutions durables.

Il s'agit de renforcer la résilience du territoire alpin et de sécuriser les investissements des exploitants.

Le partenariat compte 7 organisations : 4 en France (trois entreprises spécialisées et l'Université Savoie Mont-Blanc, principalement en Haute-Savoie) et 3 en Suisse (HEIG-VD, Université de Lausanne, HES-SO Valais).

Deux sites expérimentaux sont privilégiés : la station des Grands Montets en Haute-Savoie et un site à Montfort en Valais, avec une possible application dans le canton de Vaud sur le site des Diablerets. La durée de mise en œuvre est de 29 mois à partir de mars prochain. Le budget total est d'environ 1,3 million d'euros, avec 56 % pour la France et 44 % pour la Suisse.

Mme JOHNER rappelle que le projet avait été classé orange au pré-comité, non pour des raisons techniques, mais en raison d'incertitudes sur le plan de financement suisse. Le porteur sollicitait initialement plus de 500 000 CHF de cofinancements publics ; le montant a été resserré autour de 300 000 CHF en ajustant les contributions propres et certains postes de dépenses, tout en maintenant la cohérence des actions. Certaines mesures de terrain ont été rationalisées, l'Université de Lausanne recourt davantage à des étudiants pour réduire les coûts de personnel et la HEIG-VD a recalculé les amortissements d'équipements. Le budget suisse, désormais consolidé, s'élève à 578 818 CHF. Les services métiers français (STRMTG Auvergne-Rhône-Alpes, service géologique régional, direction de l'enseignement supérieur et de la recherche de la région) avaient dès l'origine rendu des avis favorables, en soulignant l'intérêt de la démarche pour les territoires de montagne. Les ajustements budgétaires n'ont pas remis en cause ces appréciations. Les cantons de Vaud et du Valais ont également confirmé leurs avis favorables, en mettant en avant la plus-value pour les exploitants d'infrastructures de montagne et l'optimisation des investissements grâce à une meilleure connaissance des risques. La note finale est de 38,04/50.

Mme JOHNER souligne le niveau d'engagement du secteur privé et rappelle que peu de projets de la priorité 1 répondent aussi directement aux objectifs du programme sur les impacts économiques du changement climatique en zone de montagne.

En l'absence de remarque de la part des membres du Comité, les co-présidents de séance valident la sélection de l'opération.

Avis du Comité de suivi du 20 novembre 2025

Favorable



S-PARKS

IDENTIFICATION

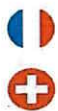
Nom du projet		SUSTAINABLE BUSINESS PARKS	
Identifiant SYNERGIE		21699	
Nom du chef de file FR		Association PALME	
Nom du chef de file CH		Association Ecoparc	
Durée du projet	Date de démarrage	01-01-2026	Nombre de mois
	Date d'achèvement	31-12-2027	24
Priorité du programme		P1 : Placer le territoire de coopération sur une trajectoire de neutralité carbone et de transition écologique	
Objectif spécifique du programme		OS RSO2.7 : Améliorer la protection et la préservation de la nature, la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, notamment en milieu urbain, et réduire toute forme de pollution	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	21/02/2025	11/04/2025

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
PALME	Association	Privé	FRANCE	Bourgogne-Franche-Comté	Doubs
ECOPARC	Association	Privé	SUISSE	Espace Mittelland	Neuchâtel



Interreg

France – Suisse



Cofinancé par
l'Union Européenne

RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

Le projet S-PARKS vise à définir des critères de durabilité pour les territoires d'activités durant leurs phases de création, gestion et requalification. Il a pour objectif d'intégrer concrètement la transition écologique dans les pratiques d'aménagement, en s'appuyant sur les expériences terrain des associations PALME et Ecoparc. Face à l'évolution rapide des enjeux écologiques, ce projet vise à rassembler un catalogue de solutions adaptées à chaque situation avec pour but de construire un cadre commun, transversal et adapté aux réalités actuelles, favorisant une gestion éco-responsable et une coopération renforcée entre les parties prenantes.

Actions principales

Le projet s'articule autour de plusieurs actions :

- Tester de nouvelles façons d'aménager, gérer et rénover ces territoires en respectant l'environnement, sur des sites pilotes ;
- Suivre des indicateurs simples pour vérifier l'efficacité de ces nouvelles méthodes ;
- Identifier des pratiques plus écologiques et les intégrer dans une démarche globale de transition écologique ;
- Rédiger un guide commun et clair, et étudier la possibilité de créer un label pour valoriser ces bonnes pratiques ;
- Communiquer de manière adaptée à différents publics pour partager les résultats et sensibiliser.

Résultats attendus

Les résultats du projet sont les suivants :

- Aménagement ou requalification de 8 à 10 zones d'activités selon les lignes directrices établies dans le document cadre d'ici 2028,
- Traduction concrète de la préservation du patrimoine naturel à l'horizon 2030 :
 - 15 % d'utilisation d'eau,
 - 15 % de consommation d'énergies non renouvelables,
 - + 20 % de zones de préservation de la biodiversité,
 - 15 % des émissions de gaz à effet de serre, notamment par la baisse des déplacements transfrontaliers,objectif de zéro artificialisation nette atteint sur l'ensemble des territoires d'activités en gestion dans le cadre de la démarche.

Les objectifs du projet sont de concilier développement économique et protection du patrimoine naturel dans la région transfrontalière, en renaturant les territoires d'activités économiques sans recourir à des solutions standardisées. Il s'agit aussi d'établir un cadre commun favorisant la préservation de l'environnement, un développement équilibré et une coopération entre tous les acteurs concernés.

**Interreg**Cofinancé par
l'Union Européenne

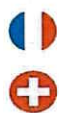
France – Suisse

RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX

Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.05 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	628 719,36	480 026,25	1 108 745.61 €
En CHF	598 855,19	457 225,00	1 056 080,19 CHF
%	56.71 %	43.29 %	100.00 %

BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Frais de personnel	214 399,50	347 500,00
Frais de bureau et administratifs	32 159,93	51 925,00
Frais de déplacement et d'hébergement	32 159,93	9 800,00
Frais liés au recours à des compétences et services externes	200 000,00	48 000,00
Dépenses d'équipement	0,00	0,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	150 000,00	0,00
Contributions en nature	0,00	0,00
Total des dépenses	628 719,36 €	457 225.00 CHF
%	56.71 %	43,29 %

**Interreg**Cofinancé par
l'Union Européenne**France – Suisse****PLAN DE FINANCEMENT**

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
Auto-financement	125 743,87	20.00	91 445,00	20.00
Association PALME	125 743,87	20.00	0,00	0.00
Association Ecoparc	0,00	0.00	91 445,00	20.00
FEDER	502 975,49	80.00	0,00	0.00
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	192 890,00	42.19
Contreparties publiques	0,00	0.00	172 890,00	37.81
Canton Berne	0,00	0.00	47 630,00	10.42
Canton Jura	0,00	0.00	47 630,00	10.42
Canton Neuchâtel	0,00	0.00	47 630,00	10.42
Canton Vaud	0,00	0.00	30 000,00	6.56
Total des financements	628 719,36 €	56.71 %	457 225,00 CHF	43.29 %
Total éligible	628 719,36 €	100.00 %	457 225,00CHF	100.00 %

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France

Le dossier est complet.

Cinq sites pilotes ont officiellement confirmé leur candidature par courrier.

- La Communauté de Communes du Genevois, pour la zone d'activités des Grands Champs Sud à Viry ;
- ECLA Lons Agglo, pour la future zone d'activités de Courlans-Courlaoux ;
- Pays de Gex Agglo, pour la zone d'activités économiques du Technoparc de Saint-Genis-Pouilly ;
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois (SMAG), pour ArchParc, parc d'activités industrielles régional labellisé PAIR Auvergne-Rhône-Alpes.

Il convient également de relever que le site pilote retenu : "la Communauté de Communes Cœur de Savoie" pour le Parc d'Activités Alpespace se situe en dehors de la zone transfrontalière. Son implication représente une part inférieure à 30 % de la totalité des actions du projet.

Les avis "métiers" recueillis sont favorables. En effet, le projet répond aux critères d'éligibilité ainsi qu'aux indicateurs du programme. Le chef de file se montre, de surcroît, réactif. Le régime d'aides d'État SA.111120 sera appliqué pour l'Association PALME.

Synthèse des notes : 61.63/100

Côté Suisse

Le dossier est complet. Le budget côté suisse a été adapté car la sollicitation cantonale vaudoise était trop importante. La baisse de budget est compensée par un nombre d'actions sur le territoire vaudois moins important que prévu. Cela ne remet cependant pas en cause les objectifs du projet et n'implique pas de changement quant aux actions prévues sur les autres territoires. Le porteur a transmis les confirmations des sites pilotes d'Ecocircular (BE), de l'Association Région Morges-ZIZA (VD), de la SIDP (JU).

Les cofinancements des cantons de Neuchâtel, du Jura et de Berne ont été confirmés formellement. Il reste à transmettre la confirmation de cofinancement du canton de Vaud.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
33.75	30.90	26	31.10	30.43

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 25 SEPTEMBRE 2025

Avis du pré-comité du 25 septembre 2025 pour un passage au Comité de suivi	Favorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Favorable

Côté Français :

N/A

Côté Suisse :

N/A

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Côté Français :

N/A

Côté Suisse :

N/A

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Mme VERMOT présente le projet S-PARKS, inscrit dans la priorité 1, objectif spécifique 2.7. Le pré-comité du 25 septembre a émis un avis favorable. Le partenariat réunit, côté français, l'association PALME et, côté suisse, ECOPARC.

Le projet vise à intégrer la transition écologique dans l'aménagement et la gestion des parcs d'activités économiques. Il prévoit l'élaboration d'un guide pratique et d'un catalogue de solutions durables construits à partir de sites pilotes. La mise en œuvre est prévue du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027.

Les services techniques français consultés (régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes, SGAR Bourgogne-Franche-Comté, DREETS Auvergne-Rhône-Alpes) soulignent le caractère opérationnel des actions, la mise en avant de coopérations territoriales autour des enjeux de transition écologique et l'apport du projet en termes d'attractivité et de compétitivité des zones d'activités.

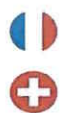
Le budget total s'élève à 1 108 745 €, de manière équilibrée entre les côtés français et suisse.

Mme JOHNER précise que la partie suisse représente 457 225 francs suisses, avec des cofinancements fédéraux et cantonaux confirmés. Le projet doit favoriser des échanges de bonnes pratiques et améliorer l'attractivité des zones d'activités économiques transfrontalières. La note finale issue de la synthèse des avis d'instruction est de 30,43/50.

En l'absence de remarque de la part des membres du Comité, les co-présidents de séance valident la sélection de l'opération.

Avis du Comité de suivi du 20 novembre 2025

Favorable



APLM

IDENTIFICATION

Nom du projet		Ablation Partielle par Laser dans des Multicouches PVD pour des Surfaces Multicolores et Nanostructurées	
Identifiant SYNERGIE		21688	
Nom du chef de file FR		Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	
Nom du chef de file CH		Haute école spécialisée bernoise BFH	
Durée du projet	Date de démarrage	01-10-2025	Nombre de mois
	Date d'achèvement	31-03-2028	30
Priorité du programme		P2 : Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire	
Objectif spécifique du programme		OS RSO1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	10/02/2025	10/04/2025

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	FRANCE	Bourgogne-Franche-Comté	Territoire de Belfort
Haute école spécialisée bernoise BFH	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	SUISSE	Espace Mittelland	Bern
SILSEF	PME (micro, petite, moyenne entreprise)	Privé	FRANCE	Rhône-Alpes	Haute-Savoie
SAIREM	PME (micro, petite, moyenne entreprise)	Privé	FRANCE	Rhône-Alpes	Rhône
Plasmadium	PME (micro, petite, moyenne entreprise)	Privé	SUISSE	Espace Mittelland	Neuchâtel
Gravity Swiss	PME (micro, petite, moyenne entreprise)	Privé	SUISSE	Espace Mittelland	Neuchâtel

RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

Ce projet APLM a pour objectif de développer tout le savoir-faire technique pour tester la faisabilité d'un processus combinant la technologie de dépôts sous-vide de couches ultraminces par PVD (Physical Vapor Deposition) et PECVD (Plasma-Enhanced Chemical Vapor Deposition) ainsi que l'ablation partielle au moyen de laser pulsé nano, pico et femtosecondes permettant de générer des cavités dans la multicouches avec un contrôle et une précision nanométrique.

Des prototypes de cadrans multicolores ainsi que de moules pour la lithographie par nano impression (NIL), l'embossage et l'injection plastique seront réalisés. Ils permettront de promouvoir la technologie et de valoriser l'invention avec des retombées économiques pour tous les partenaires industriels du consortium dans les régions et au-delà.

Actions principales

Le projet envisage la réalisation des activités suivantes :

- Elaboration des couches minces décoratives et fonctionnelles robustes en combinant la technologie PVD et PECVD.
- Caractérisation optique des couches simples par ellipsométrie et détermination des seuils d'ablation par laser pulsé
- Modélisation et élaboration de multicouches PVD permettant l'ablation partielles sur plusieurs niveaux
- Réalisation des moules de nano-impression qui serviront à fabriquer les outillages nécessaires dans les procédés
- Création des cadrans horlogers multicolores par ablation partielle
- Conception d'un réacteur PVD-PECVD industriel et compact destiné au dépôt de multicouches sur des substrats 2D, en utilisant la technologie et les procédés développée dans le projet.

Résultats attendus

Le projet vise à permettre de manufacturer des cadrans avec des images hautes résolutions multicolores par mise en couleurs de l'image utilisant la technique de l'ablation partielle des multicouches et la technique des pixels CYMK ou RGB. Ces motifs colorés seront présentés sur des foires (EPHJ) dans le but de faire adopter la technologie par une ou plusieurs grandes marques horlogères.

Le but sera également de fabriquer des pièces texturées sur plusieurs niveaux (au moins 3-4) avec des marches de hauteur ajustable sur une précision nanométrique permettant d'ouvrir l'invention de l'ablation laser à d'autres domaines d'applications avec des procédés de fabrication en plus grand volume (NIL, embossage et injection plastique).

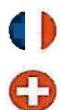


RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX

Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.05 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	533 612,62	573 366,94	1 106 979,56 €
En CHF	508 266,03	546 132,00	1 054 398,02 CHF
%	48.20 %	51.80 %	100.00 %

BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Frais de personnel	318 163,56	408 810,00
Frais de bureau et administratifs	47 724,53	61 322,00
Frais de déplacement et d'hébergement	47 724,53	13 000,00
Frais liés au recours à des compétences et services externes	20 000,00	0,00
Dépenses d'équipement	100 000,00	63 000,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00
Contributions en nature	0,00	0,00
Total des dépenses	533 612,62 €	546 132,00 CHF
%	48.20 %	51.80 %

**Interreg**Cofinancé par
l'Union Européenne

France – Suisse

PLAN DE FINANCEMENT

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
Auto-financement	106 722,53	20.00	166 799,00	30.54
Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	46 444,63	8.70	0,00	0.00
SAIREM	25 085,90	4.70	0,00	0.00
SILSEF	35 192,00	6.60	0,00	0.00
Haute école spécialisée bernoise BFH	0,00	0.00	51 655,00	9.46
Gravity Swiss	0,00	0.00	55 504,00	10.16
Plasmadium	0,00	0.00	59 640,00	10.92
FEDER	426 890,09	80.00	0,00	0.00
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	189 667,00	34.73
Contreparties publiques	0,00	0.00	189 666,00	34.73
Canton de Berne	0,00	0.00	94 833,00	17.36
Canton Neuchâtel	0,00	0.00	94 833,00	17.36
Total des financements	533 612,62 €	48.20 %	546 132,00 CHF	51.80 %
Total éligible	533 612,62 €	100.00 %	546 132,00 CHF	100.00 %

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France :

Le dossier est désormais complet, toutes les pièces complémentaires ont été analysées, notamment au sujet de la justification des frais de personnel des entreprises privées ainsi que la recatégorisation de certaines dépenses pour le partenaire SAIREM. La valeur ajoutée transfrontalière et la coopération franco-suisse entre les partenaires du projet sont démontrées. Le chef de file et les partenaires étaient réactifs pour répondre aux demandes de pièces complémentaires lors de l'instruction. Les quatre avis métier reçus sont favorables. Le régime d'Aides d'État SA.11120 sera appliqué pour les deux partenaires industriels, SILSEF et SAIREM.

Synthèse des notes : 67.20/100

Côté Suisse :

Le dossier est complet. Les cofinancements des cantons de Berne et Neuchâtel ont été formellement confirmés.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
32.20	50.00	35.00	35.60	38.20

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 25 SEPTEMBRE 2025

Avis du pré-comité du 25 septembre 2025 pour un passage au Comité de suivi	Favorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Favorable

Côté Français :

N/A

Côté Suisse :

N/A

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Côté Français :

N/A

Côté Suisse :

N/A

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Mme MUSSET présente le projet APLM, relevant de la priorité 2 « Recherche et innovation ». Le partenariat associe, côté français, l'UTBM et, côté suisse, une Haute école spécialisée bernoise, avec un partenaire principal dans chaque pays.

Le projet consiste à créer des cavités nanométriques dans des couches ultraminces en combinant deux technologies que sont le dépôt sous vide et l'ablation partielle par laser pulsé. L'objectif est de fabriquer des cadrans multicolores et des pièces texturées à plusieurs niveaux nanométriques, principalement pour la filière horlogère.

Le budget total est de 1 107 000 €, avec une répartition équilibrée entre les deux pays. Les avis métiers français, au nombre de quatre, sont favorables sans réserve. Ils mettent en avant le caractère technologiquement innovant du projet, son potentiel économique pour le territoire, sa contribution à une économie plus durable.

Mme JOHNER indique qu'en Suisse, les fonds fédéraux et cantonaux (cantons de Berne et de Neuchâtel) sont confirmés.

Les services métiers saluent la valorisation de métiers techniques, le renforcement du positionnement régional dans l'horlogerie et les retombées possibles pour l'industrie des machines. La note finale atteint 38,20/50.

En l'absence de remarque de la part des membres du Comité, les co-présidents de séance valident la sélection de l'opération.

Avis du Comité de suivi du 20 novembre 2025	Favorable
--	------------------

**Interreg**

France – Suisse

Cofinancé par
l'Union Européenne

ECOPOL

IDENTIFICATION

Nom du projet		Electropolissage écoresponsable pour les alliages précieux et semi-précieux	
Identifiant SYNERGIE		21700	
Nom du chef de file FR		Université Marie et Louis Pasteur	
Nom du chef de file CH		Haute École Arc Ingénierie	
Durée du projet	Date de démarrage	01-01-2026	Nombre de mois
	Date d'achèvement	31-12-2028	36
Priorité du programme		P2 : Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire	
Objectif spécifique du programme		OS RSO1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	21/02/2025	11/04/2025

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Université Marie et Louis Pasteur	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	FRANCE	Bourgogne-Franche-Comté	Doubs
LOSANGE SAS	Entreprise, à l'exception de PME	Privé	FRANCE	Bourgogne-Franche-Comté	Doubs
HAUTE ÉCOLE ARC INGENIERIE	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	SUISSE	Espace Mittelland	Neuchâtel
PX Services SA	Entreprise, à l'exception de PME	Privé	SUISSE	Espace Mittelland	Neuchâtel
Campus Genevois de Haute Horlogerie, Branch of Richemont International SA	Entreprise, à l'exception de PME	Privé	SUISSE	Région Lémanique	Genève

RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

Le projet ECOPOL (Electropolissage écoresponsable pour les alliages précieux et semi-précieux) vise à développer une méthode de polissage innovante et écologique pour les pièces de joaillerie et d'horlogerie en or ou en cuivre, même très complexes. Il s'appuie sur l'électropolissage utilisant des solvants naturels et biodégradables (DES), remplaçant les produits chimiques toxiques habituellement employés. Cette solution permet d'obtenir des surfaces lisses et brillantes tout en protégeant la santé des opérateurs, en réduisant l'impact environnemental, et en facilitant l'intégration du procédé dans les ateliers du luxe.

Actions principales

Le projet ECOPOL développera plusieurs activités :

- développer le procédé d'électropolissage (EP) à l'échelle du laboratoire et le transposer à un pilote industriel capable de traiter des pièces complexes et des prototypes représentatifs de pièces réelles,
- fournir, par les partenaires industriels, un cahier des charges définissant les besoins, et mettre à disposition les pièces et éprouvettes en métaux précieux et cuivreux,
- analyser la qualité du polissage obtenu, et qualifier le procédé final en vue de son application industrielle,
- Diffuser les résultats.

Résultats attendus

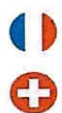
Le projet vise à développer un procédé d'électropolissage innovant, performant et respectueux de l'environnement, capable de traiter des pièces en alliages précieux et semi-précieux, issues de la fonderie ou de la fabrication additive. L'objectif est de remplacer les procédés actuels, souvent polluants, par une solution plus propre et adaptable aux besoins industriels. Ce nouveau procédé sera d'abord mis au point en laboratoire, puis transposé sur une unité pilote, avant d'être validé en conditions réelles sur des pièces fournies par les partenaires industriels.

RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX

Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.05 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	513 330,05	626 860,89	1 140 190,94
En CHF	488 946,87	597 085,00	1 086 031,87
%	45.02 %	54.98 %	100.00 %

BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Frais de personnel	292 846,84	467 900,00
Frais de bureau et administratifs	43 927,03	70 185,00
Frais de déplacement et d'hébergement	43 927,03	6 000,00
Frais liés au recours à des compétences et services externes	25 332,00	0,00
Dépenses d'équipement	107 297,15	53 000,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00
Contributions en nature	0,00	0,00
Total des dépenses	513 330,05 €	597 085,00 CHF
%	45.02 %	54.98 %

**PLAN DE FINANCEMENT**

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
Auto-financement	102 666,01	20.00	228 809,00	38.32
Université Marie et Louis Pasteur	87 642,79	17.07	0,00	0.00
LOSANGE SAS	15 023,22	2.93	0,00	0.00
HAUTE ECOLE ARC INGENIERIE	0,00	0.00	59 109,00	9.90
Campus Genevois de Haute Horlogerie Branch et Richemont International SA	0,00	0.00	145 856,00	24.43
PX Services SA	0,00	0.00	23 844,00	3.99
FEDER	410 664,04	80.00	0,00	0.00
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	184 138,00	30.84
Contreparties publiques	0,00	0.00	184 138,00	30.84
Canton Genève	0,00	0.00	18 232,00	3.05
Canton Neuchâtel	0,00	0.00	165 906,00	27.79
Total des financements	513 330,05 €	45.02 %	597 085,00 CHF	54.98 %
Total éligible	513 330,05 €	100.00 %	597 085,00 CHF	100.00 %

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France

Le dossier est complet. Les avis techniques recueillis sont favorables, le projet répondant aux critères d'éligibilité ainsi qu'aux indicateurs du programme. Le chef de file, expérimenté en matière de projets Interreg, fait preuve de réactivité.

Le régime d'aides d'État SA.111120 sera appliqué à l'entreprise LOSANGE.

Synthèse des notes : **73.25/100**

Côté Suisse

Le dossier est complet.

Les cofinancements des cantons de Neuchâtel et de Genève ont été confirmés formellement.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
41.25	44.40	32.00	34.40	38.01

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 25 SEPTEMBRE 2025

Avis du pré-comité du 25 septembre 2025 pour un passage au Comité de suivi	Favorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Favorable

Côté Français :

N/A

Côté Suisse :

N/A

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Côté Français :

N/A

Côté Suisse :

N/A

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Mme VERMOT présente le projet ECOPOL, inscrit en priorité 2, objectif spécifique 1.1. Il réunit des acteurs de la recherche et des entreprises des deux côtés de la frontière et vise à développer un procédé d'électropolissage écologique pour les alliages précieux et cuivreux, destinés notamment aux secteurs de l'horlogerie et de la joaillerie. Les avis métiers français (région Bourgogne-Franche-Comté, direction de l'économie, DRARI) sont unanimement favorables et soulignent le caractère exemplaire du projet ainsi que l'amélioration des performances environnementales des filières phares du territoire.

Le budget total est de 1 140 190 €, dont 410 664 € de FEDER, avec une répartition équilibrée entre la France et la Suisse.

Mme JOHNER précise que la partie suisse représente 597 000 CHF, financés par des contributions fédérales et cantonales (Genève et Neuchâtel) formellement confirmées à hauteur de 368 276 CHF. Le projet doit bénéficier directement au partenariat, puis être diffusé à l'ensemble des PME horlogères, dans une logique de montée en compétences sectorielle. La note finale est de 38,01/50.

En l'absence de remarque de la part des membres du Comité, les co-présidents de séance valident la sélection de l'opération.

Avis du Comité de suivi du 20 novembre 2025

Favorable

**Interreg**

France – Suisse

Cofinancé par
l'Union Européenne

REGAIN

IDENTIFICATION

Nom du projet		Rééducation du Genou Adaptée à chaque Individu et déficit Neuromusculaire	
Identifiant SYNERGIE		21384	
Nom du chef de file FR		Université Savoie Mont Blanc	
Nom du chef de file CH		Hôpital de la Tour	
Durée du projet	Date de démarrage	01/09/2026	Nombre de mois
	Date d'achèvement	31/08/2028	24
Priorité du programme		P2 : Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire	
Objectif spécifique du programme		OS RSO1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	13/09/2024	26/11/2024 (1ère version) 13/11/2025 (version finale)

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Université Savoie Mont Blanc	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	FRANCE	Rhône-Alpes	Savoie
SAS Mtraining	PME (micro, petite, moyenne entreprise)	Privé	FRANCE	Franche-Comté	Doubs
Hôpital de la Tour	Infrastructure et fournisseurs de services (publics)	Privé	SUISSE	Région lémanique	Genève
Haute École de Santé de Genève	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	SUISSE	Région lémanique	Genève



RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

Le projet vise à améliorer la rééducation des patients ayant subi un traumatisme au genou, notamment de ruptures de ligament croisé antérieur, en proposant des outils plus précis aux professionnels de santé et en diffusant les meilleures pratiques dans le domaine.

Les 3 objectifs principaux du projet sont :

- Produire de nouvelles connaissances : mieux comprendre et évaluer l'altération des qualités neuromusculaires de production de force induite par les blessures de l'articulation du genou (notamment les lésions du Ligament Croisé Antérieur) grâce notamment au développement d'un capteur de force innovant.
- Appliquer les connaissances théoriques en pratique clinique : mieux individualiser, optimiser et planifier la prise en charge du patient tout au long de sa rééducation afin d'améliorer son retour à son activité sportive ou professionnelle.
- Diffuser les bonnes pratiques : disséminer les guides de bonne pratique, les méthodologies et les outils nécessaires à cette individualisation de la prise en charge à travers les formations initiales et continues de physiothérapeutes et des préparateurs physiques.

Actions principales

Le projet REGAIN développera les actions suivantes :

- Organisation et coordination du projet. Mieux comprendre les impacts des blessures du genou notamment leur impact sur la force et le contrôle musculaire. L'objectif est de développer des outils simples et fiables pour évaluer ces impacts et adapter au mieux la rééducation.
- Optimisation des procédures de prise en charge pour aider chaque patient à retrouver son niveau de forme et éviter les récives.
- Diffusion des résultats auprès des kinésithérapeutes et des spécialistes de la rééducation afin qu'ils puissent utiliser les nouvelles méthodes développées.

Résultats attendus

Le projet vise à développer un capteur de force innovant qui permettra la prise en charge individuelle et efficace des patients et ainsi répondre à un double enjeu de santé publique : améliorer la qualité de vie de chaque patient et réduire les coûts socio-économiques liés à ces traumatismes. Les livrables comprendront :

- Des arbres décisionnels pour aider les praticiens à la prise de décision et à l'orientation de la prise en charge.
- Des valeurs de références et outils pour préconiser les exercices adaptés aux déficits observés.
- De nouvelles méthodologies et recommandations sur les dispositifs de mesure à utiliser.
- Des dispositifs technologiques (capteurs et logiciels) précis et accessibles pour les praticiens pour évaluer les indicateurs pertinents.
- Transfert de connaissance via des workshops, conférences, formations, publication d'articles, etc.

Les résultats permettront une montée en compétence des acteurs de la santé du territoire et donc de le positionner en tant que pôle d'expertise à l'échelle nationale et internationale.

**RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX**

Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.05 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	505 008.51 €	353 480.31 €	858 488.82 €
En CHF	481 020.61 CHF	336 690,00 CHF	817 710.60 CHF
%	58.83 %	41.17 %	100.00 %

BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Frais de personnel	388 468.07	246 600,00
Frais de bureau et administratifs	58 270.22	36 990,00
Frais de déplacement et d'hébergement	58 270.22	0,00
Frais liés au recours à des compétences et services externes	0,00	20 200,00
Dépenses d'équipement	0,00	32 900,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00
Contributions en nature	0,00	0,00
Total des dépenses	505 008.51 €	336 690,00 CHF
%	58.83 %	41.17 %

**PLAN DE FINANCEMENT**

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
Auto-financement	101 001.70	20.00	161 690,00	48.02
USMB	69 853.83	13.83	0,00	0.00
SAS Mtraining	31 147.87	6.17	0,00	0.00
Haute École de Santé de Genève	0,00	0.00	94 050,00	20.09
Hôpital de la Tour	0,00	0.00	67 640,00	27.93
FEDER	404 006.81	80.00	0,00	0.00
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	125 000,00	37.13
Contreparties publiques	0,00	0.00	45 000,00	13.37
Canton de Genève	0,00	0.00	45 000,00	13.37
Contreparties privées	0,00	0.00	5 000,00	1.49
ENOVIS	0,00	0.00	5 000,00	1.49
Total des financements	505 008.51 €	58.83 %	336 690,00 CHF	41.17 %
Total éligible	505 008.51 €	100.00 %	336 690,00 CHF	100.0 %

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

À la suite du pré-comité de mars 2025, les porteurs ont souhaité retirer leur projet de l'instruction, le temps de consolider un plan de financement côté suisse prenant en compte les possibilités de soutien du canton de Genève. Les porteurs ont rejoint l'instruction dans le courant du mois d'octobre. Le formulaire de candidature a été réadapté dans la durée du projet, les actions et le plan de financement. Les services métiers français et suisse ont été contacté afin de se prononcer sur la levée des réserves.

Côté France

Le porteur a répondu, pour partie, aux réserves émises lors du pré-comité du 11 mars 2025 sur les points suivants :

- Amélioration de l'implication d'acteurs français ;
- Amélioration et enrichissement bibliographique pour renforcer la crédibilité du projet ;
- Définir des critères d'évaluation pour mesurer le service médical rendu ;
- Améliorer la portée multicentrique du projet en l'étendant à plusieurs centres pour renforcer la validité des conclusions.

A ce jour, les réserves n'ont pas été totalement levées.

Côté Suisse

Le dossier est complet.

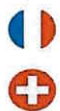
Le canton de Genève qui a émis un avis favorable sous réserves lors du pré-comité a étudié les compléments apportés et conclut que les éléments fournis répondent aux réserves formulées : les clarifications apportées sur le rôle de la HEdS, le développement du dispositif technologique ainsi que les modalités de diffusion et de transfert des connaissances (WP4) permettent de lever les principales interrogations initiales. En conséquence, les réserves du canton de Genève ont pu être levées. Deux recommandations demeurent : (1) Lors du déploiement à plus large échelle, il conviendra que le porteur veille à informer les cliniques du canton, via Genève Cliniques, ainsi que les HUG, afin d'assurer un partage cohérent des bonnes pratiques au sein du réseau de soins genevois. Si le projet s'étend aux prises en charge à domicile, il est préconisé, dans l'optique d'une prise en charge globale, d'inclure pour information les institutions de soins à domicile (IMAD et aux autres OSAD) ; (2) Par ailleurs, il serait souhaitable de confirmer la remise de rapports d'avancement au moins une fois par année, à transmettre à l'Office cantonal de la santé. Ceci, afin d'assurer un suivi régulier de la mise en œuvre. Le porteur a confirmé au canton de Genève prendre ces éléments en considération.

De plus, le porteur a redimensionné son projet afin d'aboutir à un plan de financement cohérent. Il a notamment été décidé de réduire la durée du projet de 36 à 24 mois sans modifier les objectifs finaux et les livrables. Seule une modification a été apportée concernant les expérimentations prévues au sein de l'Hôpital de La Tour et de ses cabinets partenaires. Elle concerne le WP2, et plus particulièrement les tâches 3 et 4. Initialement, le projet prévoyait l'évaluation d'un panel large de tests de terrain réalisés en rééducation. Il a été décidé de ne retenir qu'une sélection de ces tests, en supprimant notamment ceux nécessitant des équipements spécifiques comme les plateformes de force. Ce choix permet de réduire la durée des expérimentations et de revoir à la baisse les coûts liés à l'acquisition de ces équipements.

Le cofinancement du canton de Genève doit encore être formellement confirmé. Un cofinancement privé de CHF 5'000.- d'ENOVIS doit également l'être.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
27.65	33.80	33.00	31.30	31.43

**AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 11 MARS 2025**

Avis du pré-comité du 11 mars 2025 pour un passage au Comité de suivi	Favorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Favorables sous réserves

A la suite du pré-comité, des compléments ont été demandés aux porteurs concernant les points ci-après :

Côté Français :

Les avis techniques ont mis en évidence plusieurs points de vigilance qui ont été transmis au porteur :

- Implication des acteurs français : le projet gagnerait à intégrer davantage d'hôpitaux périphériques, de professionnels de santé de ville et de cabinets libéraux afin de renforcer la participation des acteurs français et d'en accroître la portée.
- Références scientifiques : la base bibliographique apparaît limitée ; un enrichissement des sources serait nécessaire pour consolider la crédibilité scientifique du projet.
- Indicateurs de suivi : les critères permettant de mesurer le service médical rendu ne sont pas clairement définis. Leur précision est indispensable pour assurer un suivi et une évaluation rigoureux.
- Approche multicentrique : le déploiement du projet dans plusieurs centres de recherche ou de soins permettrait d'en renforcer la validité et la robustesse des résultats.

Côté Suisse :

Les réserves du canton de Genève ont été transmises au porteur :

- Rôle de la HES-Santé : le porteur doit expliquer son rôle ainsi que l'articulation avec les activités des autres partenaires.
- Développement de dispositifs technologiques : le porteur doit fournir des précisions sur l'outil qui serait développé et les méthodes utilisées pour développer le projet (cf. question 5).
- Intérêt au niveau de la santé publique : le porteur doit mettre plus en avant et plus clairement le réseau de soins qui sera concerné par le projet, soit, en particulier, de mieux définir les professionnels du domaine qui seront concernés lors du transfert du projet à large échelle (WP4).
En effet, un logiciel est prévu à destination des cliniciens (innovation d'usage et technologique) mais le WP4 n'est pas prévu pour cette population. Il conviendrait dès lors de préciser ce point, de détailler les méthodes qui seront déployées pour atteindre les différents professionnels concernés et de s'assurer de la diffusion optimale du protocole établi.
- Financement : le montant des financements sollicités est trop important. Le porteur devra considérer réduire le périmètre de son projet ou trouver d'autres sources de financement.

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Côté Français :

Afin de répondre aux réserves émises lors du pré-comité, les porteurs de projet ont transmis les éléments complémentaires suivants :

1. Association des acteurs français

La principale réserve concernait la participation limitée d'acteurs français. Des améliorations ont été apportées avec l'engagement de nouveaux partenaires, parmi lesquels :

- Le Centre National de Ski et de Snowboard basé à Albertville ;
- Le directeur général du club de rugby de Savoie ;
- Deux kinésithérapeutes et un chirurgien orthopédique ;
- Le responsable scientifique de l'unité de recherche clinique du Centre Hospitalier Métropole Savoie.

2. Enrichissement bibliographique et approche multicentrique

Les apports bibliographiques ont été sensiblement enrichis. Concernant l'approche multicentrique, celle-ci apparaît davantage développée sur le plan de la recherche.

Côté Suisse :

Le porteur a répondu aux différentes interrogations du service métier en :

- Clarifiant le rôle de la HES-Santé qui se décline autour de quatre axes majeurs, stratégiquement alignés avec les objectifs scientifiques et sociétaux du projet. Forte d'une expertise reconnue en neurosciences appliquées à la rééducation, la HEdS représente un partenaire clé dans l'articulation entre recherche fondamentale, clinique et formation des professionnels de santé. Sa contribution spécifique renforce la complémentarité du consortium et garantit la robustesse scientifique et opérationnelle du projet.
- Rappelant que le développement d'un nouveau dispositif est essentiel pour le projet, car il permettra le transfert des nouveaux procédés et usages chez les praticiens. Pour assurer un transfert rapide, le dispositif envisagé pour ce projet pourra être très rapidement diffusé à l'ensemble des partenaires grâce à une version « Bêta », dont l'utilisation sera supervisée et guidée par les membres du consortium. Cette version permettra de récolter des données indispensables au projet mais également de familiariser les cliniciens à ces nouvelles méthodes pour éveiller leur intérêt.
- Définissant plus clairement les professionnels du domaine qui seront concernés lors du transfert du projet à large échelle. Les innovations s'adressent notamment aux cliniciens, tels que les physiothérapeutes/kinésithérapeutes, les préparateurs physiques et les médecins. Son déploiement s'organisera autour de trois axes.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

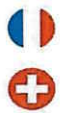
Mme JOHNER présente ensuite le projet REGAIN, porté côté français par l'Université Savoie Mont-Blanc et la SAS Mtraining, et côté suisse par l'Hôpital de la Tour et la Haute École de Santé de Genève. Le projet vise à améliorer la prise en charge des patients ayant subi une lésion du genou, notamment une rupture du ligament croisé, en réduisant les risques de récurrence et les coûts associés. La durée s'étend du 1er septembre 2026 au 31 août 2028.

Mme VERMOT indique que le budget français atteint 858 488 €, avec un FEDER de 404 006 € (80 %). La répartition globale est de l'ordre de 59 % pour la France et 41 % pour la Suisse.

Côté suisse, le budget s'élève à environ 336 690 CHF, avec des cofinancements fédéraux (125 000 CHF), cantonaux genevois (45 000 CHF) et privés (5 000 CHF), tous confirmés.

Les avis métiers français étaient globalement favorables :

- La région Bourgogne-Franche-Comté regrette l'absence de centre hospitalier universitaire dans le consortium, mais souligne les retombées potentielles pour l'attractivité régionale ;
- Les DRARI Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes insistent sur la spécialisation accrue des partenaires.



Des réserves avaient toutefois été émises par la région Auvergne-Rhône-Alpes (direction santé-handicap-action sociale) et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes lors d'un premier passage en pré-comité en mars 2025, portant sur l'argumentaire scientifique, la dimension multicentrique, la participation de nouveaux acteurs. Les porteurs se sont retirés du comité de mai pour retravailler leur dossier et reviennent avec une bibliographie renforcée, une articulation multicentrique plus claire, l'intégration de nouveaux professionnels de santé de ville et de centres hospitaliers.

Ces compléments ont permis la levée des réserves par la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ARS.

Côté suisse, le canton de Genève avait formulé des réserves concernant le rôle de la Haute École de Santé, la description des dispositifs technologiques et la définition des professionnels ciblés. Cependant, les clarifications apportées (contribution de la HES sur l'analyse des données neuromusculaires, le transfert de connaissances et la mutualisation des enseignements, description des innovations de procédé et technologiques, articulation avec les autorités sanitaires) ont permis la levée des réserves. Les autorités genevoises ont demandé un suivi rapproché, avec communication régulière des résultats.

Mme TRUCHOT et M. BOLZANI soulignent le travail approfondi mené entre les deux comités, à la fois exigeant et fructueux.

Mme PAGNOT propose de considérer que les réserves relatives à REGAIN sont levées et que le projet peut être soumis à validation.

En l'absence de remarque de la part des membres du Comité, les co-présidents de séance valident la sélection de l'opération.

Avis du Comité de suivi du 20 novembre 2025

Favorable

SSuWAI

IDENTIFICATION

Nom du projet		Safe Surgery with Artificial Intelligence	
Identifiant SYNERGIE		21691	
Nom du chef de file FR		Université Marie et Louis Pasteur	
Nom du chef de file CH		Haute École d'ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud	
Durée du projet	Date de démarrage	01-01-2026	Nombre de mois
	Date d'achèvement	31-12-2028	36
Priorité du programme		P2 : Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire	
Objectif spécifique du programme		OS RSO1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	21/02/2025	11/04/2025

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Université Marie et Louis Pasteur	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	FRANCE	Bourgogne-Franche-Comté	Doubs
Haute École d'ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	SUISSE	Région lémanique	Vaud
Centre Hospitalier Régional Universitaire Besançon	Pouvoir public régional	Public	FRANCE	Bourgogne-Franche-Comté	Doubs
AEGLÉ	PME (micro, petite, moyenne entreprise)	Privé	FRANCE	Île de France	Val-d'Oise
APROGSYS	PME (micro, petite, moyenne entreprise)	Privé	FRANCE	Bourgogne-Franche-Comté	Doubs
CFI SA	PME (micro, petite, moyenne entreprise)	Privé	SUISSE	Espace Mittelland	Neuchâtel
CHUV	Infrastructure et fournisseurs de services (publics)	Public	SUISSE	Région lémanique	Vaud



RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

Le projet SSuWAI (Safe Surgery with AI) a pour but de concevoir un dispositif médical capable de détecter de manière anticipée les situations à risque au sein du bloc opératoire. Cette détection repose sur l'analyse de trois types de données : les paramètres cliniques du patient, les facteurs environnementaux du bloc (le bruit, la température) et les signaux physiologiques liés au stress et à la fatigue du personnel médical. Le système doit fournir une aide à la décision en temps réel et contribuer à prévenir les événements à risque pendant les interventions chirurgicales. Le projet vise également à obtenir une meilleure qualité de vie au travail pour les équipes.

Actions principales

Les actions du projet couvrent les domaines scientifiques, techniques, cliniques et organisationnelles en intégrant également la communication et la valorisation du projet, notamment :

- Consolidation et Amélioration de la base de données de cas cliniques issue d'interventions chirurgicales collectées dans les établissements hospitaliers transfrontaliers.
- Enrichissement du simulateur multi-agents (SMA), développé dans le précédent projet FEDER "MASSAI" pour modéliser les interactions au sein du bloc opératoire grâce à capteurs portables. Ils ont pour objectif de mesurer l'état physiologique des professionnels afin de détecter les niveaux de stress ou de fatigue.
- Intégration des données collectées dans une plateforme d'intelligence artificielle capable d'apprendre des situations à risque et de les anticiper en environnement réel.
- Réalisation d'un prototype qui sera testé en conditions hospitalières ainsi que le dépôt de brevets et des publications scientifiques.

Résultats attendus

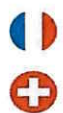
Le projet doit aboutir à la réalisation d'un prototype avancé intégrant l'ensemble des outils technologiques développées : capteurs, simulateur, algorithmes d'IA, interface utilisateur. Ce dispositif médical permettra la détection en temps réel de situations de stress ou de fatigue dans un bloc opératoire et fournira une aide à la prise de décision. Sa finalité première est la constitution d'un jumeau numérique du bloc opératoire, enrichi par une base donnée franco-suisse, servant à la fois pour l'analyse, la formation et la prévention. Le projet permettra d'obtenir des brevets et des publications scientifiques. Le projet vise également à sensibiliser les professionnels et les publics sur l'utilisation de l'IA dans le domaine médical.

**Interreg****France – Suisse**Cofinancé par
l'Union Européenne**RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX**

Taux de change utilisé : 1 CHF = 0.95 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	1 590 218,36	346 613,14	1 936 831.50 €
En CHF	1 514 682,99	330 149,00	1 844 831.99 CHF
%	82.10 %	17.90 %	100.00 %

BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Frais de personnel	1 163 335,04	272 042,00
Frais de bureau et administratifs	174 500,26	40 807,00
Frais de déplacement et d'hébergement	174 500,26	4 700,00
Frais liés au recours à des compétences et services externes	51 925,50	0,00
Dépenses d'équipement	25 957,30	12 600,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00
Contributions en nature	0,00	0,00
Total des dépenses	1 590 218,36 €	330 149,00 CHF
%	82.10 %	17.90 %

**PLAN DE FINANCEMENT**

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
Auto-financement	318 043,68	20.00	106 149,00	32.15
Centre Hospitalier Régional Universitaire Besançon	108 617,81	6.83	0,00	0.00
Université Marie et Louis Pasteur	116 518,22	7.33	0,00	0.00
AEGLÉ	20 803,17	1.31	0,00	0.00
APROGSYS	72 104,48	4.53	0,00	0.00
Haute École d'ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud	0,00	0.00	18 768,00	5.68
CFI SA	0,00	0.00	75 731,00	22.93
CHUV	0,00	0.00	11 650,00	3.52
FEDER	1 272 174,68	80.00	0,00	0.00
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	112 000,00	33.92
Contreparties publiques	0,00	0.00	112 000,00	32.92
Canton Neuchâtel	0,00	0.00	72 000,00	21.81
Canton Vaud	0,00	0.00	40 000,00	12.12
Total des financements	1 590 218,36 €	82.10 %	330 149,00 CHF	17.90 %
Total éligible	1 590 218,36 €	100.00 %	330 149,00 CHF	100.00 %

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France

D'un point de vue administratif le dossier est complet. Un point de vigilance sur la répartition relativement déséquilibrée entre les budgets suisse et français a été partagé aux bénéficiaires qui ont justifié par des arguments probants de la nécessité de l'implication de chaque partenaire pour la bonne réalisation du projet et l'atteinte des objectifs prévus.

Le chef de file est habitué à la conduite de projets européens, donc réactif et organisé.

Synthèse des notes : **79.65/100**

Côté Suisse

Le dossier est complet.

Le cofinancement du canton de Neuchâtel a été confirmé formellement, celui du canton de Vaud doit encore l'être.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
41.88	36.60	37.77	34.40	37.66

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 25 SEPTEMBRE 2025

Avis du pré-comité du 25 septembre 2025 pour un passage au Comité de suivi	Favorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Favorable sous réserves

Côté Français :

N/A. Le projet a reçu des avis favorables des services techniques sollicités.

Côté Suisse :

Les réserves formulées par le canton de Vaud ont été partagées au partenariat. Il s'agira pour eux d'intégrer un partenaire clinique vaudois afin d'augmenter les retombées économiques et le potentiel de développement et de connaissance côté suisse également.

**COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :****Côté Français :**

N/A

Côté Suisse :

Les porteurs ont intégré le CHUV au partenariat du projet, en particulier le Centre de médecine du sport, Division de médecine physique et réhabilitation. Concrètement, cette collaboration permettra :

- La réalisation d'acquisitions de données au bloc opératoire du CHUV, grâce à l'utilisation de capteurs portés.
- La codirection ou cotutelle d'une thèse de doctorat entre l'Université Marie et Louis Pasteur et l'UNIL et/ou l'HEIG-VD.
- L'entraînement des modèles d'apprentissage automatique par l'HEIG-VD en exploitant des données capturées dans un hôpital en Suisse.
- Une analyse, annotation et interprétation des résultats grâce à la collaboration entre ces trois partenaires et notamment l'expertise supplémentaire de l'équipe du CHUV.

Cette nouvelle tâche renforce significativement le projet SSUWAI, qui pourra désormais compter sur des prises de données non seulement dans les blocs opératoires des hôpitaux en France, mais aussi en Suisse. Les résultats obtenus profiteront directement au CHUV, contribuant ainsi à équilibrer les retombées du projet en Suisse.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Mme LEFEVRE présente le projet SSuWAI, classé en priorité 2 « Recherche et innovation ». Il associe, côté français, l'Université Marie-et-Louis-Pasteur et le CHU de Besançon, ainsi que les entreprises AEGLE et APROGSYS ; côté suisse, la HEIG-VD, une entreprise du canton de Neuchâtel et le CHUV.

Le projet, prévu du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028, vise à concevoir, à l'aide de l'intelligence artificielle, un dispositif médical capable de détecter et d'anticiper les situations à risque en chirurgie, à partir de trois familles de données :

- paramètres cliniques du patient ;
- facteurs environnementaux du bloc opératoire (bruit, température, etc.) ;
- données physiologiques et contextuelles liées aux professionnels (stress, fatigue, etc.).

Le système doit fournir une aide à la décision en temps réel, améliorer la sécurité des soins et la qualité de vie au travail du personnel.

Le budget total avoisine 2 millions d'euros. Côté français, il s'élève à environ 1,6 million d'euros, avec un FEDER de 1 272 174,68 € (80 %).

Mme JOHNER précise que la partie suisse représente 330 159 CHF. Le plan de financement s'appuie sur des cofinancements fédéraux et cantonaux (Neuchâtel et Vaud) à hauteur de 118 000 CHF chacun. Les financements fédéral et neuchâtelois sont confirmés, celui du canton de Vaud étant en cours de confirmation formelle au moment du Comité de suivi.

Le déséquilibre budgétaire initial entre les deux côtés avait conduit à interroger les porteurs sur la répartition des activités. L'intégration du CHUV comme partenaire à part entière et la mise en place de tests en Suisse ont permis de rééquilibrer les retombées et de justifier la structure financière.

Les avis métiers français (services data, IA et numérique en santé, filière régionale) saluent :

- Un projet particulièrement abouti en matière de numérique responsable et de sécurisation des soins ;
- La conformité aux stratégies régionales et européennes ;
- Un impact potentiel tangible à long terme ;
- Une forte transférabilité à d'autres établissements et à l'échelle européenne.



Interreg

France – Suisse



Cofinancé par
l'Union Européenne

Le canton de Vaud avait assorti son avis de réserves, désormais levées, relatives à la participation d'un hôpital suisse et à la précision des cas d'usage. Les porteurs considèrent que l'intégration du CHUV renforce la robustesse du projet. SSuWAI est proposé à la validation.

En l'absence de remarque de la part des membres du Comité, les co-présidents de séance valident la sélection de l'opération.

Avis du Comité de suivi du 15 mai 2025

Favorable

THERAMAP

IDENTIFICATION

Nom du projet		THERmal spray functionalization of Additive MANufactured Parts	
Identifiant SYNERGIE		21696	
Nom du chef de file FR		Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	
Nom du chef de file CH		Haute École d'ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud	
Durée du projet	Date de démarrage	01-01-2026	Nombre de mois
	Date d'achèvement	01-01-2028	24
Priorité du programme		P2 : Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire	
Objectif spécifique du programme		OS RSO1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	07/02/2025	10/04/2025

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	FRANCE	Bourgogne-Franche-Comté	Territoire de Belfort
Haute École d'ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	SUISSE	Région lémanique	Vaud
JY'NOVE	PME (micro, petite, moyenne entreprise)	Privé	FRANCE	Bourgogne-Franche-Comté	Territoire de Belfort
IBLEO	PME (micro, petite, moyenne entreprise)	Privé	SUISSE	Région lémanique	Vaud



RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

Le projet propose de valider le procédé de fabrication additive de pièces dont la structure est à la fois composée d'une partie poreuse et d'une partie dense sur laquelle vient s'appliquer une couche céramique innovante épaisse, tenace et anti-usure par projection thermique. Les propriétés de surface du revêtement formé seront optimisées par des post-traitements d'usinage et de polissage innovants.

Actions principales

Les 3 étapes clés de ce projet sont :

- Fabrication de supports incluant des structures lattices issues de la technologie de fabrication additive (FA) pour un meilleur comportement mécanique et un contrôle précis de la rugosité de surface pour optimiser l'accroche de la couche céramique.
- Étude et réalisation d'un dépôt épais d'un revêtement céramique par projection thermique répondant à l'ensemble des exigences de l'application orthopédique.
- Finalisation de l'état de surface de la couche céramique par post-traitement d'usinage et polissage pour obtenir des propriétés de surface adaptées aux besoins.

Ces trois étapes seront complétées en fin de projet par un pré-transfert sur une machine d'impression 3D industrielle.

Résultats attendus

Le projet vise le développement d'une preuve de concept dont les résultats peuvent s'appliquer à plusieurs domaines en premier lieu à la réalisation de dispositifs médicaux comme des implants orthopédiques.

Les résultats escomptés sont :

1 : Fabrication des supports avec lattices en Ti6Al4V

Caractérisation des structures : État de surface, densité, résistance mécanique, tenue en fatigue

2 : Etude et réalisation d'un dépôt épais d'un revêtement céramique ($\text{Al}_2\text{O}_3\text{-TiO}_2$ et $\text{Al}_2\text{O}_3\text{-TiO}_2\text{-ZrO}_2$), caractérisation : Epaisseur, microstructure, adhérence, fatigue, usure, composition chimique et cristallographique.

3 : Post-traitement de l'état de surface de la couche céramique. Caractérisation des différentes étapes de finition du revêtement sans trous d'épingle, macro-pores et macro-fissures et rugosité $< 0,1$ micron.

4 : Caractérisation de la résistance à l'usure et à la corrosion du revêtement final

5 : Application sur des pièces issues d'une machine de production industrielle

**Interreg**Cofinancé par
l'Union Européenne

France – Suisse

RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX

Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.05 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	664 038,35	357 480,29	1 021 518,64 €
En CHF	632 496,52	340 500,00	972 996,52 CHF
%	65.01 %	34.99 %	100.00 %

BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Frais de personnel	351 397,19	257 392,00
Frais de bureau et administratifs	52 709,58	38 608,00
Frais de déplacement et d'hébergement	52 709,58	14 500,00
Frais liés au recours à des compétences et services externes	118 600,00	20 000,00
Dépenses d'équipement	88 622,00	10 000,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00
Contributions en nature	0,00	0,00
Total des dépenses	664 038,35 €	340 500,00 CHF
%	65.01 %	34.99 %

**Interreg**Cofinancé par
l'Union Européenne

France – Suisse

PLAN DE FINANCEMENT

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
Auto-financement	132 807,67	20.00	170 500,00	50.07
Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	95 484,86	14.38	0,00	0.00
J'YNOVE	37 322,81	5.62	0,00	0.00
Écoles HEIG-VD	0,00	0.00	87 000,00	25.55
IBLEO	0,00	0.00	83 500,00	24.52
FEDER	531 230,68	80.00	0,00	0.00
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	120 000,00	35.24
Contreparties publiques	0,00	0.00	50 000,00	14.68
Canton de Vaud	0,00	0.00	50 000,00	14.68
Total des financements	664 038,35 €	65.01 %	340 500,00 CHF	34.99 %
Total éligible	664 038,35 €	100.00 %	340 500,00 CHF	100.00 %

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France

Le dossier est désormais complet, toutes les pièces complémentaires ont été analysées, notamment au sujet de la justification des frais de personnel du partenaire privé JY'NOVE. Le plan de travail a été légèrement restructuré pour gagner en lisibilité. La coopération entre les partenaires académiques et industriels est démontrée et concrète. Le chef de file était réactif et le partenaire s'est également investi afin de répondre aux sollicitations durant l'instruction. Les trois avis métier reçus sont favorables. Le régime d'Aides d'État SA.111120 sera appliqué pour l'entreprise JY'NOVE.

Synthèse des notes : **70.32/100**

Côté Suisse

Le dossier est complet.

Le cofinancement vaudois doit encore être confirmé formellement.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
35.32	47.50	35	33.30	37.83

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 25 SEPTEMBRE 2025

Avis du pré-comité du 25 septembre 2025 pour un passage au Comité de suivi	Favorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Favorable

Côté Français :

N/A

Côté Suisse :

N/A

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Côté Français :

N/A

Côté Suisse :

N/A



SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Mme MUSSET présente le projet THERAMAP, également en priorité 2 « Recherche et innovation », porté par l'UTBM et la HEIG-VD, avec deux entreprises partenaires. La durée prévue est de deux ans, du 1er janvier 2026 au 1er janvier 2028. Le projet vise à valider un procédé de fabrication additive de pièces combinant une structure poreuse et une structure dense recouverte d'une couche céramique épaisse innovante. L'objectif est de développer des dispositifs médicaux de type implants orthopédiques.

Les avis métiers français (trois avis favorables sans réserve) mettent en avant l'impact attendu pour la transformation territoriale dans le domaine de la santé.

Le budget total dépasse légèrement 1 million d'euros, avec une répartition d'environ 65 % côté français et 35 % côté suisse.

Mme JOHNER précise que la partie suisse s'élève à 340 500 CHF, avec cofinancements fédéral et cantonal déjà confirmés à hauteur de 170 000 CHF. Les services métiers suisses soulignent le renforcement d'un pôle stratégique régional et la possibilité de transférer, à terme, cette nouvelle combinaison de matériaux à d'autres secteurs économiques. La note obtenue est de 37,83/50.

M. BAUDELET interroge la dimension transfrontalière et l'impact régional pour les citoyens, estimant qu'il pourrait s'agir d'un projet de recherche mené n'importe où.

Mme MUSSET et Mme JOHNER rappellent que la structuration d'une filière med-tech locale, la complémentarité des expertises et l'ancrage de la santé comme domaine d'excellence du territoire constituent la plus-value transfrontalière du projet.

En l'absence de remarque de la part des membres du Comité, les co-présidents de séance valident la sélection de l'opération.

Avis du Comité de suivi du 25 septembre 2025

Favorable



UX ARC NEXUS

IDENTIFICATION

Nom du projet		Écosystème UX pour l'Industrie Manufacturière de l'Arc Jurassien	
Identifiant SYNERGIE		21697	
Nom du chef de file FR		Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	
Nom du chef de file CH		Haute École Arc	
Durée du projet	Date de démarrage	01-01-2026	Nombre de mois
	Date d'achèvement	30-06-2027	18
Priorité du programme		P2 : Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire	
Objectif spécifique du programme		OS RSO1.2 : Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organisations de recherche et des acteurs publics	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	21/02/2025	07/04/2025

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	FRANCE	Bourgogne-Franche-Comté	Territoire de Belfort
École Supérieure des Technologies et des Affaires	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Privé	FRANCE	Bourgogne-Franche-Comté	Territoire de Belfort
Haute École Arc	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	SUISSE	Espace Mittelland	Neuchâtel
RACCOON SARL	Entreprise, à l'exception de PME	Privé	SUISSE	Espace Mittelland	Neuchâtel
Rollomatic SA	PME (micro, petite, moyenne entreprise)	Privé	SUISSE	Espace Mittelland	Neuchâtel



RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

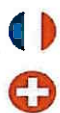
Dans un contexte de transformation numérique, les PME industrielles de l'Arc jurassien franco-suisse font face à des défis pour intégrer l'expérience utilisateur (UX) dans leurs produits. Le projet UX Arc Nexus propose une plateforme web évolutive pour accompagner durablement ces entreprises via un écosystème structurant de diagnostic, ressources pratiques, réseau d'experts et formation certifiante. En combinant outils numériques intelligents et accompagnement humain, le projet vise à renforcer les compétences UX locales, améliorer la qualité des produits et soutenir la compétitivité industrielle, avec un fort ancrage transfrontalier.

Actions principales

Le projet UX Arc Nexus vise à concevoir et tester une plateforme collaborative pour accompagner les entreprises manufacturières de l'Arc jurassien dans l'intégration des pratiques UX. À partir de l'étude pilote UXLab Toolkit, le projet évaluera l'état de l'adoption UX (A1), définira des profils d'entreprises (A3), un modèle de maturité UX (A4), et des outils adaptés (A5). Il développera un démonstrateur intégrant diagnostic (module 1) et ressources pratiques (module 2) (A7), dont l'acceptabilité et l'usabilité seront validées auprès des utilisateurs (A8). Le cahier des charges conceptuel (A2) et fonctionnel (A6) guidera la construction d'un écosystème structurant, transférable (A9) et durable.

Résultats attendus

Le projet vise à accroître la maturité UX des entreprises manufacturières en France et en Suisse, en les accompagnant dans l'adoption de pratiques centrées utilisateurs. Il ambitionne de transformer durablement ce secteur stratégique, en renforçant les échanges entre industriels et fournisseurs UX. Un écosystème évolutif, conçu avec les partenaires industriels, assurera la pérennité des résultats et la viabilité du modèle. Un observatoire de la maturité UX, co-construit avec les acteurs de terrain et alimenté par la recherche, permettra aux entreprises de l'Arc Jurassien de se situer et de progresser dans leur transformation numérique, en adoptant les meilleures pratiques UX.

**Interreg**Cofinancé par
l'Union Européenne

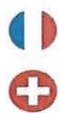
France – Suisse

RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX

Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.05 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	240 802,86	314 502,81	555 305,67 €
En CHF	229 364,72	299 564,00	528 928,72 CHF
%	43.36 %	56.64 %	100.00 %

BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Frais de personnel	165 944,52	252 230,00
Frais de bureau et administratifs	24 891,67	37 834,00
Frais de déplacement et d'hébergement	24 891,67	5 000,00
Frais liés au recours à des compétences et services externes	24 150,00	0,00
Dépenses d'équipement	925,00	2 000,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	2 500,00
Contributions en nature	0,00	0,00
Total des dépenses	240 802,86 €	299 564,00 CHF
%	43.36 %	56.64 %

**PLAN DE FINANCEMENT**

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
Auto-financement	48 160,57	20.00	66 564,00	22.22
Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	45 009,64	18.69	0,00	0.00
École Supérieure des Technologies et des Affaires	3 150,93	1.31	0,00	0.00
Haute École ARC	0,00	0.00	25 861,00	8.63
Raccoon	0,00	0.00	37 800,00	12.62
Rollomatic SA	0,00	0.00	2 903,00	0.97
FEDER	192 642,29	80.00	0,00	0.00
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	116 500,00	38.89
Contreparties publiques	0,00	0.00	116 500,00	38.89
Canton de Neuchâtel	0,00	0.00	116 500,00	38.89
Total des financements	240 802,86 €	43.36 %	299 564,00 CHF	56.64 %
Total éligible	240 802,86 €	100.00 %	299 564,00 CHF	100.00 %

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France

Synthèse des notes : 75.38/100

Le dossier est complet. Le porteur est réactif et sérieux. Les deux avis métiers sont favorables.

Côté Suisse

Le dossier est complet. Le cofinancement du canton de Neuchâtel a été confirmé formellement

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
39.38	31.30	36.00	33.30	34.98

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 25 SEPTEMBRE 2025

Avis du pré-comité du 25 septembre 2025 pour un passage au Comité de suivi	Favorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Favorable

Côté Français :

N/A

Côté Suisse :

N/A

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Côté Français :

N/A

Côté Suisse :

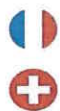
N/A

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Mme DE SAINT-LAURENT présente le projet UX ARC NEXUS, relevant de la priorité 2, objectif spécifique 1.2 (numérique). Il vise à accompagner les PME industrielles de l'Arc jurassien franco-suisse dans l'intégration de l'expérience utilisateur (UX) grâce à une plateforme web évolutive proposant des outils numériques, des ressources, de l'expertise, des formations.

Le partenariat compte cinq structures : deux françaises (dont l'UTBM) et trois suisses, dont la HE-Arc et deux entreprises. Le budget total est de 555 305,67 €, réparti à 43,36 % pour la France et 56,64 % pour la Suisse, en raison d'un partenaire supplémentaire côté helvétique.

Les avis métiers français (Délégation Régionale Académique et Délégation à la Transformation numérique de Bourgogne-Franche-Comté) soulignent la pertinence de la démarche pour l'industrie manufacturière transfrontalière, la transférabilité des compétences développées et le renforcement de la coopération franco-suisse via un écosystème d'innovation partagé.



Interreg

France – Suisse



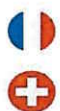
Cofinancé par
l'Union Européenne

Mme JOHNER précise que la partie suisse représente 299 516 CHF, financés par des fonds fédéraux et cantonaux approuvés. Les services métiers du canton de Neuchâtel indiquent avoir procédé à une analyse comparative des outils existants et considèrent que l'originalité du projet tient à la focalisation sur les PME industrielles, avec un potentiel en termes de compétitivité, d'emplois qualifiés et de savoir-faire exportable. La note finale s'élève à 34,98/50.

En l'absence de remarque de la part des membres du Comité, les co-présidents de séance valident la sélection de l'opération.

Avis du Comité de suivi du 20 novembre 2025

Favorable



MULTRAN GG1

IDENTIFICATION

Nom du projet		Projet européen Multimodalité transfrontalière du Grand Genève	
Identifiant SYNERGIE		21704	
Nom du chef de file FR		Pôle métropolitain du Genevois français	
Nom du chef de file CH		État de Genève - Office cantonal des transports	
Durée du projet	Date de démarrage	02-04-2025	Nombre de mois
	Date d'achèvement	01-04-2028	36 mois
Priorité du programme		P3 : Faire émerger des mobilités plus durables et multimodales	
Objectif spécifique du programme		OS RSO3.2 : Développer et renforcer la mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux local, régional et national, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	21/02/2025	11/03/2025

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Pôle métropolitain du genevois français	Syndicat mixte	Public	France	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Savoie
Société concessionnaire française pour la construction et l'exploitation du tunnel routier sous le Mont-blanc-Autoroute et tunnel du Mont-Blanc (ATMB)	Société anonyme d'économie mixte à conseil d'administration (« SA d'économie mixte locale à forme anonyme »)	Privé	France	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Savoie
État de Genève	Pouvoir public régional	Public	Suisse	Région lémanique	Genève
Transport public genevois (TPG)	Institution de droit public	Public	Suisse	Région lémanique	Genève

RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

Le projet a pour but d'accroître significativement le covoiturage dans le Grand Genève, en mettant un accent particulier sur les trajets domicile-travail transfrontaliers. Cet objectif doit permettre principalement de réduire les flux de mobilité en se basant sur des études et étendant le réseau de covoiturage HÉLÉMAN afin de proposer une offre de service et de voies plus dense et mieux connectée.

Le projet vise également à renforcer la multimodalité des transports en proposant différentes solutions telles que les transports publics, le covoiturage, les vélos en libre-service et l'autopartage. Enfin, ils veilleront à garantir une information claire, cohérente et une communication harmonisée sur l'ensemble du territoire concerné, afin de rendre ces dispositifs lisibles et accessibles pour tous les usagers.

Actions principales

Les actions du projet couvrent principalement les domaines de l'aménagement du territoire et de la communication :

1. Développement des axes de covoiturage transfrontaliers : Développer des axes de covoitages transfrontaliers aux entrées d'autoroutes françaises et suisses; Créer de nouveaux arrêts HÉLÉMAN ainsi que des pôles de mobilité; Mise en service et gestion des arrêts HÉLÉMAN; Mise en place de mesures d'accès prioritaires autoroutiers reliant le Canton de Genève et le Genevois français, sur les voies de covoiturage de Vallard et Bardonnex : suivi de l'expérimentation en cours et réalisation d'une enquête, conduite d'une étude de maîtrise d'œuvre.
2. Communication : Élaboration d'un concept de communication global ; Définition d'un plan de communication ; Mise en œuvre des actions de communication sur l'ensemble du territoire concerné.

Résultats attendus

Les différents partenaires transfrontaliers visent à travers ce projet à l'accroissement significatif du covoiturage dans le Grand Genève, en mettant un accent particulier sur les trajets domicile-travail transfrontaliers. Grâce à des études et un suivi approfondi sur l'expérimentation de voies dédiées au covoiturage, ils ambitionnent d'étendre le réseau de covoiturage HÉLÉMAN afin de proposer une offre plus dense et mieux connectée. La multiplication des solutions de transport renforcera également la multimodalité et la fluidité de circulation. Enfin afin d'assurer la meilleure compréhension possible du projet par les usagers et de favoriser son utilisation, ce dernier sera associé à une campagne de communication coordonnée et déployée à l'échelle de l'ensemble du territoire.

**RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX**

Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.05 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	993 585,48	679 611,55	1 673 197,03 €
En CHF	946 390,17	647 330,00	1 593 720,17 CHF
%	59.38 %	40.62 %	100.00 %

BUDGET DU PROJET

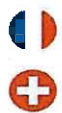
Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Frais de personnel	81 510,80	100 000,00
Frais de bureau et administratifs	12 226,62	15 000,00
Frais de déplacement et d'hébergement	0,00	0,00
Frais liés au recours à des compétences et services externes	744 328,06	204 000,00
Dépenses d'équipement	155 520,00	328 330,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00
Contributions en nature	0,00	0,00
Total des dépenses	993 585,48 €	647 330,00 CHF
%	59.38 %	40.62 %

**Interreg**Cofinancé par
l'Union Européenne

France – Suisse

PLAN DE FINANCEMENT

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
Auto-financement	198 717,09	20.00	331 165,00	51.16
Pôle métropolitain du Genevois français	69 091,48	6.95	0,00	0.00
Société Concessionnaire Française pour la construction et l'exploitation du tunnel routier sous le Mont-Blanc Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc	129 625,61	13.05	0,00	0.00
État de Genève - Office cantonal des transports	0,00	0.00	214 440,00	33.12
Transport public genevois	0,00	0.00	116 725,00	18.04
FEDER	794 868,39	80.00	0,00	0.00
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	316 165,00	48.84
Total des financements	993 585,48 €	59.38 %	647 330,00 CHF	40.62 %
Total éligible	993 585,48 €	100.00 %	647 330,00 CHF	100.00 %

**Interreg**Cofinancé par
l'Union Européenne**France – Suisse**

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France

D'un point de vue administratif, le dossier est complet à ce jour. Les pièces relatives aux marchés publics devront être transmises tout au long de la réalisation du projet, afin de justifier du respect des procédures de passation. Un suivi attentif sur la répartition entre les partenaires des dépenses liées aux frais extérieurs sera assuré pour vérifier la correspondance avec la répartition prévisionnelle indiquée dans le planning de réalisation et le cahier des charges communs. Cela permettra de prévenir tout risque de financements croisés.

Synthèse des notes : **65.33/100**

Côté Suisse

Le dossier est complet et les différents cofinancements ont été confirmés formellement.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
32.00	36.30	33.33	36.30	34.48

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 25 SEPTEMBRE 2025

Avis du pré-comité du 25 septembre 2025 pour un passage au Comité de suivi	Favorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Favorable sous réserves

Côté Français :

Les bénéficiaires ont été invités à se rapprocher de la DDT 74 afin de lever la réserve, la solution pouvant passer via une expérimentation sollicitée par ATMB auprès de la DGITM.

Côté Suisse :

N/A

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Côté Français :

Les bénéficiaires ont pris contact avec la DDT74 afin de répondre aux réserves émises pour l'opération. Des précisions ont été apportées notamment concernant les instances de gouvernance partagée qui seront mises en place pour le projet. A ce stade, deux instances sont envisagées :

- Une instance politique dont les membres pressentis à ce jour sont des représentants de la Ville de Genève, du Canton de Genève, du Pôle métropolitain du Genevois français, des collectivités locales françaises et d'ATMB
- Une instance technique dont les membres pressentis à ce jour sont des représentants des douanes suisses et français, du Canton de Genève, de l'OFROU, de la DDT 74 et d'ATMB

ATMB précise également qu'un dossier sera déposé pour mener une expérimentation élargie pour une voie de covoiturage sur l'A41. Cette expérimentation sera lancée en parallèle avec celle prévue pour la voie de covoiturage sur l'A40. Le planning de réalisation de l'opération a donc été actualisé en conséquence.

En complément, ATMB s'engage à initier des échanges avec les partenaires suisses en vue de lancer une étude sur l'aménagement d'une voie de covoiturage entre les douanes françaises et suisses, étant entendu que le périmètre de l'opération est binational et que la structure ne pourrait en assurer seule le portage.

A ce jour, les réserves n'ont pas encore été levées.

Côté Suisse :

N/A

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Mme LEFEVRE présente le projet MULTRAN GG1, relevant de la priorité 3 « Mobilité », consacré à la multimodalité transfrontalière dans le Grand Genève et plus particulièrement au covoiturage domicile-travail.

Le projet est porté côté français par le Pôle métropolitain du Genevois français et ATMB (société concessionnaire de l'autoroute et du tunnel du Mont-Blanc), côté suisse par l'État de Genève et les Transports publics genevois (TPG). La durée est de trois ans, d'avril 2025 à avril 2028.

Les actions prévues incluent :

- le déploiement et l'exploitation du réseau de covoiturage HéliMan (aires, bornes et services associés) ;
- la mise en place de voies d'accès prioritaires sur les axes autoroutiers ;
- une campagne de communication coordonnée à l'échelle du Grand Genève.

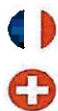
Il est également prévu d'expérimenter une voie de covoiturage sur l'A40, avec, à plus long terme, une extension possible sur l'A41.

Le budget total est d'environ 1,6 million d'euros, avec un budget français proche de 1 million d'euros et un budget suisse de l'ordre de 650 000 CHF, ce qui constitue une répartition globalement équilibrée. Le montant FEDER prévu s'élève à 794 868,39 €, soit 80% du budget français.

Mme JOHNER précise que, la direction de la mobilité du canton de Genève étant impliquée comme partenaire, l'avis technique suisse a été rendu par le canton du Valais pour éviter tout conflit d'intérêts. La partie suisse (647 330 CHF) est financée par 316 165 CHF de contributions fédérales. Les fonds cantonaux de 331 365 CHF sont de l'autofinancement.

Côté français, la DDT 74 avait initialement souligné le caractère partiel de la première phase de voie de covoiturage, limitée côté français, et la nécessité de penser la continuité jusqu'en Suisse.

À la suite d'échanges avec les services de l'État, les porteurs ont précisé la gouvernance politique et technique (instance politique conjointe, instance d'ingénierie incluant les services nationaux et suisses), et l'inscription au calendrier d'une étude d'extension d'une voie de covoiturage sur l'A41.



Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne

France – Suisse

Le SGAR Auvergne-Rhône-Alpes a levé les réserves, tout en formulant un point de vigilance fort sur l'association des services de l'État à la gouvernance et sur la nécessité de travailler, à terme, des équipements symétriques dans les deux sens de circulation.

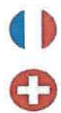
Mme TRUCHOT relaie l'attention portée par la DDT à la gouvernance et à l'enjeu de continuité des aménagements de part et d'autre de la frontière.

Mme PAGNOT rappelle que la question est de faciliter aussi bien l'entrée en Suisse que le retour en France. Le projet est proposé à la programmation avec ces points de vigilance explicites.

En l'absence de remarque de la part des membres du Comité, les co-présidents de séance valident la sélection de l'opération.

Avis du Comité de suivi du 20 novembre 2025

Favorable

**Interreg****France – Suisse****Cofinancé par
l'Union Européenne**

OAL

IDENTIFICATION

Nom du projet		Orchestre des Alpes et du Léman	
Identifiant SYNERGIE		21690	
Nom du chef de file FR		Orchestre des Pays de Savoie	
Nom du chef de file CH		Orchestre de Chambre de Genève OCG	
Durée du projet	Date de démarrage	01-09-2025	Nombre de mois
	Date d'achèvement	31-08-2028	
Priorité du programme		P4 : Soutenir les secteurs du tourisme et de la culture	
Objectif spécifique du programme		OS RSO4.6 : Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	21/02/2025	09/04/2025

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Orchestre des Pays de Savoie	Groupes d'intérêt y compris les ONG	Privé	FRANCE	Rhône-Alpes	Savoie
Orchestre de Chambre de Genève OCG	Groupes d'intérêt y compris les ONG	Privé	SUISSE	Région lémanique	Genève



Interreg

France – Suisse



Cofinancé par
l'Union Européenne

RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

Le projet a pour ambition de créer un orchestre transfrontalier portant une identité territoriale propre afin de développer de nouvelles formes artistiques dépassant le répertoire traditionnel des formations de musiques de chambre. L'objectif est d'accroître l'attractivité des Ensembles musicaux et de susciter l'intérêt des publics par des actions de médiations dépassant les frontières habituelles des publics de concert.

Actions principales

Le projet s'articule autour des actions principales suivantes :

- Développement du répertoire par 6 créations musicales de l'Orchestre des Alpes et du Léman
- Programmation de 3 actions annuelles, de 2 temps dédiés à la coopération transfrontalière et aux actions engagées à destination des réseaux professionnels de la musique classique, de 3 campagnes saisonnières de communication spécifiques à l'orchestre.
- Organisation de 6 temps de formation des équipes française et suisse sur le partenariat, la coopération et la médiation artistique.

Résultats attendus

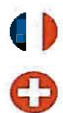
A terme, le projet vise à asseoir l'identité d'un nouvel orchestre transfrontalier et de garantir la pérennité de cette coopération par la mise en place d'un cadre de coopération pérenne. De nouvelles productions seront créées grâce à un répertoire diversifié et enrichi. De plus, les trois années de programme de médiation culturelle permettront aux partenaires de renforcer leurs compétences professionnelles. Ce type d'association transfrontalière musicale innovant permettra le développement d'un modèle de coopération inspirant et répliquable.

**RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX**

Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.05 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	664 492,00	611 654,65	1 276 146,65 €
En CHF	632 928,63	582 601,00	1 215 529,63 CHF
%	52.07 %	47.93 %	100.00 %

BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Frais de personnel	348 840,00	407 444,40
Frais de bureau et administratifs	52 326,00	61 117,00
Frais de déplacement et d'hébergement	52 326,00	41 040,00
Frais liés au recours à des compétences et services externes	204 000,00	63 000,00
Dépenses d'équipement	7 000,00	10 000,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00
Contributions en nature	0,00	0,00
Total des dépenses	664 492,00 €	582 601,00 CHF
%	52.07 %	47.93 %

**PLAN DE FINANCEMENT**

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
Auto-financement	132 898,40	20.00	397 601,00	68.24
Orchestre de Chambre de Genève OCG	0,00	0.00	397 601,00	68.24
Orchestre des Pays de Savoie	132 898,40	20.00	0,00	0.00
FEDER	411 593,60	61.94	0,00	0.00
Contreparties publiques	60 000,00	9.03	195 000,00	28.33
DRAC ministère de la Culture	30 000,00	4.51	0,00	0.00
État de Genève (OCCS et Service des affaires européennes)	0,00	0.00	120 000,00	20.60
Région Auvergne - Rhône-Alpes	30 000,00	4.51	0,00	0.00
Communes Ville de Genève	0,00	0.00	45 000,00	7.73
Contreparties privées	60 000,00	9.03	20 000,00	3.43
Mécénat entreprises	60 000,00	9.03	0,00	0.00
Mécénat privé (Merkt&Associés)	0,00	0.00	20 000,00	3.43
Total des financements	664 492,00 €	52.07 %	582 601,00 CHF	47.93 %
Total éligible	664 492,00 €	100.00 %	582 601,00 CHF	100.0 %

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France

Le bénéficiaire est réactif et organisé. L'ensemble des pièces complémentaires demandées au cours du processus d'instruction a été transmis rapidement.

- Un point de vigilance est relevé concernant les dépenses de personnels, notamment l'affectation minimale à hauteur de 20%, du fait du nombre important d'intervenants sur le projet (musiciens intermittents et musiciens permanents de l'orchestre).

- S'agissant des prestations artistiques et actions culturelles prévues, et qui feront l'objet d'une dérogation aux principes de publicité et de mise en concurrence, le bénéficiaire devra transmettre des éléments complémentaires, telle qu'une note explicative détaillée par prestation et pour chaque artiste sélectionné, qui justifiera pourquoi chaque artiste choisi est le seul capable de répondre aux besoins spécifiques du projet.

Synthèse des notes : **84.52/100**

Côté Suisse

Le dossier est complet. Le cofinancement du service des affaires européennes du canton de Genève a été confirmé formellement. Celui du service de la culture du canton de Genève ainsi que de la ville de Genève doivent encore l'être. Le cofinancement privé de Merkt & Associés a été confirmé formellement.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
45.63	33.80	38.88	33.00	37.83

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 25 SEPTEMBRE 2025

Avis du pré-comité du 25 septembre 2025 pour un passage au Comité de suivi	Favorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Favorable

Côté Français :

N/A

Côté Suisse :

N/A

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Côté Français :

N/A

Côté Suisse :

N/A

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Mme LEFEVRE présente le projet OAL, classé en priorité 4 « Culture ». Il associe l'Orchestre des Pays de Savoie et l'Orchestre de Chambre de Genève. Le projet, lancé le 1er septembre 2025 pour se terminer le 30 août 2028, ambitionne de créer un orchestre transfrontalier doté d'une identité territoriale propre en combinant les deux ensembles.

L'initiative doit permettre de développer de nouvelles formes artistiques au-delà des répertoires traditionnels, d'accroître l'attractivité des deux orchestres, de toucher des publics éloignés de la musique orchestrale grâce à des actions de médiation et de renforcer les compétences des musiciens et des équipes administratives par des échanges de bonnes pratiques.

Trois actions annuelles sont prévues auprès de publics spécifiques et une action dédiée aux réseaux professionnels de la musique classique.

Le budget global atteint 1 million d'euros. Côté français, il représente 650 000 €, dont 400 000 € de FEDER, complétés par 30 000 € de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, 30 000 € de la région Auvergne-Rhône-Alpes et 60 000 € de mécénat d'entreprise.

Mme JOHNER précise qu'en Suisse, le projet ne relève pas des critères d'éligibilité NPR et repose donc sur des financements cantonaux (120 000 CHF) ainsi qu'un cofinancement privé. Une correction est apportée par rapport aux documents de séance concernant la participation de la Ville de Genève, finalement de 45 000 CHF. L'augmentation de l'autofinancement compense cette baisse, de sorte que le budget global demeure inchangé.

Les avis français (région Auvergne-Rhône-Alpes, DRAC) sont très favorables, avec une note atteignant 47,5/50 pour l'un d'eux. Ils saluent la solidité de la coopération transfrontalière, le caractère innovant de la création d'un orchestre commun avec gouvernance partagée, la qualité artistique attendue et la cohérence avec les politiques publiques de la culture. Le canton de Genève émet également un avis favorable, en soulignant le potentiel de rayonnement régional et au-delà.

Mme JOHNER insiste sur le caractère exemplaire du montage : les porteurs ont anticipé très en amont les exigences des deux systèmes, ce qui a permis une instruction rapide et peu itérative. Il s'agit du premier projet spécifiquement musical du programme dans cette configuration. La note finale atteint 37,83/50.

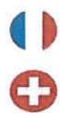
Mme JANNIN demande l'identité des mécènes privés côté français, précisée en séance (Crédit Agricole).

Mme PAGNOT soumet ensuite à validation le projet.

En l'absence de remarque de la part des membres du Comité, les co-présidents de séance valident la sélection de l'opération.

Avis du Comité de suivi du 20 novembre 2025

Favorable

**Interreg**

France – Suisse

Cofinancé par
l'Union Européenne

PTIC B START

IDENTIFICATION

Nom du projet		Stratégie Transfrontalière de l'AUD, en Réseau et en Transition - S.T.A.R.T.	
Identifiant SYNERGIE		22429	
Nom du chef de file FR		Agglomération Urbaine du Doubs FR	
Nom du chef de file CH		Agglomération Urbaine du Doubs CH	
Durée du projet	Date de démarrage	01/02/2025	Nombre de mois
	Date d'achèvement	01/02/2028	36
Priorité du programme		P5 : Réduire les obstacles à la frontière franco-suisse	
Objectif spécifique du programme		OS ISO6.6 : Autres actions visant à soutenir une meilleure gouvernance de la coopération	

DATES CLÉS

	Date de dépôt du formulaire de candidature	Date de dépôt du projet Synergie
France & Suisse	21/08/2025	18/11/2025

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Agglomération Urbaine du Doubs FR	GECT (Groupement EU de Coopération Territoriale)	Public	FRANCE	Bourgogne-Franche-Comté	Doubs
Agglomération Urbaine du Doubs CH	GECT (Groupement EU de Coopération Territoriale)	Public	SUISSE	Espace Mittelland	Neuchâtel



RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

Le projet vise à mettre en place un plan d'actions commun, concerté et pragmatique pour répondre aux enjeux transfrontaliers et améliorer le quotidien des habitants. Trois priorités à court terme ont été définies – environnement, cadre de vie, et loisirs/culture/tourisme – tandis que la mobilité et le développement économique, plus larges, sont abordés via des partenariats et du lobbying.

Le projet vise à établir un plan d'actions commun qui repose sur une démarche concertée et pragmatique pour répondre aux enjeux transfrontaliers et améliorer la vie quotidienne des habitants.

Actions principales

Les actions principales du projet couvrent :

- La gouvernance et l'animation du PTIC

Le projet sera piloté par une gouvernance à deux niveaux : suivi stratégique (comité de pilotage et technique) et mise en œuvre opérationnelle (groupes de travail). L'AUD assure le pilotage politique et renforce ses moyens humains pour accompagner la montée en charge du projet START.

- Le montage de projets dont deux Interreg classique
 1. Le projet TIC TAC vise à sensibiliser, préserver et valoriser le patrimoine culturel, matériel et immatériel, en l'ouvrant plus largement aux publics éloignés de la culture, en particulier les jeunes.
 2. Le projet HARMONIE a pour objectif de structurer et déployer, sur plusieurs années, des actions inscrites dans une stratégie dédiée aux Bassins du Doubs et au Saut du Doubs.
- Déploiement d'une stratégie d'animation et de communication

La stratégie de communication et d'animation de l'AUD vise à informer, mobiliser et valoriser les actions du projet, tout en renforçant la coopération locale et la participation citoyenne.

Résultats attendus

Ce projet répond à l'objectif de réduction des obstacles à la frontière, qu'ils soient d'ordre administratif, réglementaire, logistique ou culturel. Il vise à créer un socle commun d'actions et de gouvernance transfrontalière, en associant les acteurs publics, les structures de gestion environnementale, les communautés locales, les professionnels du tourisme et les entreprises engagées dans le développement territorial, mais également à promouvoir une mise en valeur coordonnée du patrimoine naturel, via des actions de protection, d'interprétation, de médiation culturelle et scientifique, et de développement touristique durable (dans le respect des écosystèmes). Finalement, les dynamiques économiques locales se verront renforcées du fait d'investissements croisés, de développement de circuits courts, les échanges commerciaux et la création de projets entrepreneuriaux intégrés à l'échelle du bassin de vie transfrontalier.

**Interreg**Cofinancé par
l'Union Européenne

France – Suisse

RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX

Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.07 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	200 000 €	200 000 €	400 000 €
En CHF	200 000 CHF	200 000 CHF	400 000 CHF
%	50.00 %	50.00 %	100.00%

BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Montant forfaitaire PTIC	200 000,00	200 000,00
Total des dépenses	200 000,00	200 000,00
%	100.00	100.00

PLAN DE FINANCEMENT

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
Auto-financement	40 000,00	20.00	40 000,00	20.00
Agglomération Urbaine du Doubs FR	40 000,00	20.00	0,00	0.00
Agglomération Urbaine du Doubs CH	0,00	0.00	40 000,00	20.00
FEDER	160 000,00	80.00	0,00	0.00
Interreg Fédéral Suisse	0,00	0.00	120 000,00	60.00
Canton de Neuchâtel	0,00	0.00	40 000,00	20.00
Total des financements	200 000,00 €	100.00 %	200 000,00 CHF	100.00 %
Total éligible	200 000,00 €	100.00 %	200 000,00 CHF	100.00 %



SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France

Le dossier est complet. La saisie dans Synergie CTE est en cours.

Côté Suisse

Le dossier est complet. Le cofinancement du canton de Neuchâtel a encore été confirmé formellement. Il s'agira également pour le porteur de partager le projet de convention de mandat.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
32.00	10.00	35.00	35.00	28.00

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 25 SEPTEMBRE 2025

Avis du pré-comité du 25 septembre 2025 pour un passage au Comité de suivi	Favorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Favorable sous réserves

Côté Français :

N/A

Côté Suisse :

Conformément aux remarques du service-métier du canton de Neuchâtel, il a été demandé au porteur de prouver contractuellement que les ressources supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre du PTIC se traduisent par une augmentation des taux d'activité ou un nouvel engagement.

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Côté Français :

N/A

Côté Suisse :

Le porteur a confirmé formellement s'engager à mandater Objectif :NE afin de le soutenir dans la mise en œuvre de la phase déploiement du PTIC. Le recours à ce mandat (et potentiellement à d'autres) permettra au porteur de bénéficier d'un accompagnement en ingénierie complémentaire en affectant plus de ressources au déploiement de la stratégie. Le canton de Neuchâtel a confirmé que les compléments permettaient de lever les réserves mais que le porteur devra partager les copies de l'engagement de ce mandat externe.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Mme DE SAINT-LAURENT présente le projet PTIC START B, inscrit dans la priorité 5 « Stratégies territoriales », première phase de déploiement d'un PTIC centré sur l'agglomération urbaine du Doubs, avec un groupement de partenaires côté français et suisse.

Le projet vise à mettre en œuvre un plan d'action commun, concerté et pragmatique pour répondre aux enjeux transfrontaliers et améliorer le quotidien des habitants autour de plusieurs thématiques : environnement, cadre de vie, loisirs, culture et tourisme. Ces axes ont été identifiés lors de la phase émergence, conduite sur un an avec un budget de 75 000 € pour la France et 75 000 CHF pour la Suisse, financée sur la base de livrables.

La phase de déploiement, d'une durée de trois ans à compter du 1er février 2025, prend le relais de cette première étape, avec un budget de 200 000 € pour la France et 200 000 CHF pour la Suisse. Elle s'appuie sur une gouvernance stratégique et opérationnelle et sur deux projets d'intérêt stratégique déjà identifiés :

- le projet TICTAC, déposé le 7 novembre, axé sur la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel et l'ouverture à de nouveaux publics, notamment les jeunes ;
- le projet HARMONIE, plus orienté vers la valorisation du bassin du Doubs et les questions environnementales liées au cours d'eau.

La communauté d'agglomération du Doubs et les collectivités associées (communauté de communes du Val de Morteau, villes de Morteau et de Villers-le-Lac, villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds) participent à la mise en œuvre, même si seules deux structures figurent formellement comme bénéficiaires dans le formulaire.

Mme JOHNER rappelle que les PTIC sont financés à partir de tranches conditionnées par l'atteinte de livrables (comités de pilotage, conventionnement des projets individuels, etc.). Du côté suisse, les fonds fédéraux et le cofinancement du canton de Neuchâtel avaient été conditionnés à la démonstration d'un engagement clair en ressources supplémentaires. Le porteur a depuis pris l'engagement de mandater la structure ayant réalisé le diagnostic de phase émergence, avec la possibilité d'élargir ce mandat ou d'associer d'autres structures si nécessaire. Les autorités neuchâteloises ont confirmé leur cofinancement et levé leurs réserves.

Mme SCHNEIDER demande des précisions sur la nature des livrables.

Mme DE SAINT-LAURENT rappelle que, en phase émergence, le financement est basé sur la production de diagnostics et de plans d'action, tandis qu'en phase déploiement, les tranches sont déclenchées sur la base des comités de pilotage et du conventionnement de projets concrets, les deux premiers projets étant essentiellement positionnés sur la thématique culture-tourisme, même si l'environnement reste un axe important.

Mme PAGNOT se félicite de voir arriver un premier projet de phase B dans le dispositif PTIC, qui permet de prolonger l'effort de planification par des réalisations concrètes sur un territoire local.

Le projet est proposé à la validation, les réserves précédentes étant considérées comme levées.

En l'absence de remarque de la part des membres du Comité, les co-présidents de séance valident la sélection de l'opération.

Avis du Comité de suivi du 20 novembre 2025

Favorable



Interreg

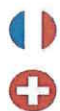
France – Suisse



Cofinancé par
l'Union Européenne

Projets Interreg VI France-Suisse 2021-2027

PROJETS RETIRÉS DE L'ORDRE DU JOUR



Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne

France – Suisse

Projets Interreg VI France-Suisse 2021-2027

**DEMANDE DE MODIFICATION À SOUMETTRE
AU COMITÉ DE SUIVI**

POUR AVIS

INTERSTEP

IDENTIFICATION

Nom du projet		INTERSTEP
Identifiant SYNERGIE		20016
Nom du chef de file FR		Annemasse – Les Voirons Agglomération
Nom du chef de file CH		Service industriel de Genève
Durée du projet	Date de démarrage	01-11-2022
	Date d'achèvement	30-06-2025
Priorité du programme		P1 : Placer le territoire de coopération sur une trajectoire de neutralité carbone et de transition écologique
Objectif spécifique du programme		OS RSO2.5 : Soutenir des mesures en faveur de l'accès à l'eau et d'une gestion durable de l'eau

Mise en place d'un Avenant n°2 :

Le porteur a signalé une diminution des dépenses éligibles totales, accompagnée d'une hausse des cofinancements prévus, ce qui entraîne une réduction du montant et du taux de FEDER programmés.

- Modification 1 : Modification des dépenses éligibles et du montant FEDER

	Budget total		Autofinancement		Montant FEDER		Cofinancement Agence de l'eau		Cofinancement CD 74	
	Ancien	Nouveau	Ancien	Nouveau	Ancien	Nouveau	Ancien	Nouveau	Ancien	Nouveau
Montant €	2 238 613	2 066 487	447 723	413 297	1 451 955	1 250 883	250 000	313 371	88 935	88 935
%			20,00%	20,00%	64,86%	60,53%				

Les dépenses éligibles sont donc fixées à 2 066 486,64€ pour un montant FEDER maximum de 1 250 883,31€ soit 60,53%.

- Modification 2 : Annexe II : Annexe financière

Cela entraîne donc une modification des dépenses ainsi que de leur répartition par catégorie

A. DÉPENSES

Catégorie de dépenses	Montant révisé (€)	Ancien montant (€)
Frais de personnel	-	-
Frais de bureau et frais administratifs	-	-
Frais de déplacement et d'hébergement	-	-
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	99 184,42 €	99 703,40 €
Dépenses d'équipement	-	-
Dépenses d'infrastructures et travaux	1 967 302,22 €	2 138 909,71 €
Coût total du projet	2 066 486,64 €	2 238 613,11 €



Détail de frais liés au recours à des compétences et à des services externes	Montant révisé (€)	Ancien montant (€)
Maîtrise d'œuvre : Etudes et suivi des travaux	62 397,02 €	55 750,00 €
Études géotechniques : Relevés géotechniques	24 470,00 €	24 470,00 €
Levés topographiques : Relevés sur le terrain	1 483 ,40 €	1 483 ,40 €
Contrôle technique : Contrôle sur le chantier	861,00 €	8 000,00 €
Essais : Premiers fonctionnements du collecteur	973 €	10 000,00 €
Accompagnateur environnement	9 000€	-
Total	99 184,42 €	99 703,40 €

Détail des dépenses d'infrastructures et travaux	Montant révisé (€)	Ancien montant (€)
Défrichement Foron : Défrichement de la zone de travaux	2 500 €	11 129,03 €
GC Poste de pompage : Elément du collecteur de transfert	-	122 227,03 €
Equipement poste de pompage : Elément du collecteur de transfert	541 990,15 €	555 116,13 €
Canalisation de refoulement : Elément du collecteur de transfert	1 422 812,07 €	897 555,30 €
Franchissement du Foron : Elément du collecteur de transfert	-	360 914,52 €
Dépenses annexes : Dépenses de travaux en lien avec l'opération	-	191 967,70 €
Total	1 967 302,22 €	2 138 909,71 €

B. RESSOURCES

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en €	%	en €	%	en €	%
Auto-financement	413 297,33	20,00%	1 589 476,53	12,18%	2 002 773,86	13,25%
Annemasse – Les Voirons Agglomération	413 297,33	20,00%	-	0,00	413 297,33	2,73%
Etat de Genève - Office cantonal de l'eau	-	-	7 719,90	0,06%	7 719,90	0,05%
Services Industriels de Genève	-	-	1 581 756,63	12,12%	1 581 756,63	10,47%
FEDER	1 250 883,31	60,53%	-	0,00%	1 250 883,31	8,28%
Contreparties publiques	402 306,00	19,47%	-	0,00%	402 306,00	2,66%
Agence de l'eau	313 371,00	15,16%	-	0,00%	313 371,00	2,07%
Département Haute-Savoie	88 935,00	4,30%	-	0,00%	88 935,00	0,59%
Interreg fédéral suisse	-	0,00	-	0,00%	0,00	0,00
Contreparties publiques	-	0,00	11 458 318,55	87,82%	11 458 318,55	75,81%
Autres publics OFEV	-	0,00	11 458 318,55	87,82%	11 458 318,55	75,81%
Total des financements	2 066 486,64	13,67%	13 047 795,08	86,33%	15 114 281,72	100,00%
Total éligible	2 066 486,64	100,00	13 047 795,08	100,00	15 114 281,72	100,00%

C. ÉCHEANCIER DE REMONTEE DE DEPENSES

ANNEE	SEMESTRE	MONTANT
2025	3e trimestre	2 027 199,63 €
2026	3e trimestre	39 287,01 €
TOTAL		2 066 486,64 €

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Mme DE SAINT-LAURENT indique que le projet INTERSTEP fait l'objet d'une modification du plan de financement : le budget global est finalement inférieur au prévisionnel, alors que les cofinancements sont supérieurs. Le taux d'autofinancement déjà constaté étant de 23 %, cela entraîne mécaniquement une baisse du montant FEDER. Elle précise également qu'une répartition budgétaire incorrecte a été ajustée.

Il est précisé qu'un premier avenant avait déjà été validé concernant une prolongation de durée, il s'agissait d'un prolongement de 18 mois.

En l'absence de remarque de la part des membres du Comité, les co-présidents de séance valident les demandes de modification.

DISTANCE

IDENTIFICATION

Nom du projet		DISTANCE	
Identifiant SYNERGIE		20024	
Nom du chef de file FR		Université Marie et Louis Pasteur	
Nom du chef de file CH		OMNISENS SA	
Durée du projet	Date de démarrage	01-05-2023	Nombre de mois
	Date d'achèvement	30-04-2026	36
Priorité du programme		P2 : Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire	
Objectif spécifique du programme		OS 1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	

Mise en place d'un Avenant n°3 :

L'avenant proposé intègre les trois modifications suivantes :

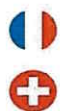
- **Modification 1** : intégration d'un nouvel équipement qui entraîne une modification budgétaire

Le chef de file, l'Université Marie et Louis Pasteur a besoin d'acquérir dans le cadre du projet un nouveau matériel. Il sollicite une fongibilité du budget en transférant un montant de 30 000 € de la ligne « dépenses de personnel » vers la ligne « équipement ». Ainsi l'UMLP pourra acquérir un amplificateur optique sur mesure à haute puissance Optonlaser, équipement essentiel à la bonne conduite du projet. Augmenter la puissance d'un ordre de grandeurs offrirait le système de mesure le plus performant au niveau mondial. Cette dépense serait donc intégrée à la prochaine remontée financière.

La diminution des dépenses de personnels de 30 000 € aura pour conséquence, également, la baisse des "OCS" (frais de bureau et frais de déplacement), pour un montant de 9 000 € au total, répartis sur les deux lignes forfaitaires. Le budget total du projet diminue donc en conséquence à hauteur de 9 000 € pour l'UMLP.

Le nouveau budget pour l'UMLP se présente donc comme suit, avec une diminution des frais administratifs et de déplacements en conséquence de la diminution des frais de personnel :

Catégorie de dépenses	UMLP	Observations
	Montant (en €)	
Frais de personnel	232 361.93	Diminution de frais de personnels 30 000 €
Frais de bureau et frais administratifs (OCS)	34 854.29	Forfait 15 % diminué en conséquence
Frais de déplacement et d'hébergement (OCS)	34 854.29	Forfait 15 % diminué en conséquence
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	10 712,00	
Dépenses d'équipement	49 853.49	Ajout du nouveau matériel (30 000 €)
Contributions en nature	107 411,91	
Total des dépenses	470 047.9 €	



Le budget global du projet est modifié en conséquence, comme suit :

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en €	%	en €	%	en €	%
Auto-financement	190 664,69 €	31,96 %	157 321,18 €	37,15 %	347 985,87 €	34,11 %
Université de Franche-Comté	104 914,69 €	17,58	0,00 €	0,00	104 914,69 €	10,28
AUREA Technology SAS	85 750,00 €	14,37	0,00 €	0,00	85 750,00 €	8,41
Haute Ecole - ARC	0,00 €	0,00	25 233,65 €	5,96	25 233,65 €	2,47
OMNISENS SA	0,00 €	0,00	132 087,53 €	31,19	132 087,53 €	12,95
FEDER	298 549,68 €	50,04 %	0,00 €	0,00 %	298 549,68 €	29,27 %
Contreparties publiques	107 411,91 €	18,00	0,00 €	0,00	107 411,91 €	10,53
CNRS	57 411,91 €	9,62	0,00 €	0,00	57 411,91 €	5,63
ENSMM	50 000,00 €	8,38	0,00 €	0,00	50 000,00 €	4,90
Interreg fédéral suisse	0,00 €	0,00 %	180 446,54 €	42,61 %	180 446,54 €	17,69 %
Contreparties publiques	0,00 €	0,00	85 685,68 €	20,23	85 685,68 €	8,40
Canton Berne	0,00 €	0,00	35 282,45 €	8,33	35 282,45 €	3,46
Canton Vaud	0,00 €	0,00	50 403,23 €	11,90	50 403,23 €	4,94
Total des financements	596 626,28 €	58,49 %	423 453,40 €	41,51 %	1 020 079,68 €	100,00 %
Total éligible	596 626,28 €	100,00 %	423 453,40 €	100,00 %	1 020 079,68 €	100,00 %

- **Modification 2** : modification des dépenses de personnels pour l'UMLP

Prenant en considération la fongibilité qui abaisse le total des dépenses de personnels, l'UMLP propose une nouvelle répartition des dépenses de personnels comme suit :

Fonction	Base de dépenses (salaires annuels bruts chargés) en €	Activité totale annuelle	Activité liée à l'opération	Dépenses liées à l'opération en €
Maître de conférences	91 401,00 €	1607	1205.25	68 550,75 €
Professeur	100 000,00 €	1607	964.2	60 000,00 €
Ingénieur d'études	42 759,22 €	1607	1607	42 759,22 €
Ingénieur d'études	42 759,22 €	1607	1071.33	28 506,06 €
Ingénieur de recherche	54 784,36 €	1607	862.76	29 412,26 €
Stagiaire	6 267,30 €	1607	401.75	1 566,83 €
Stagiaire	6 267,30 €	1607	401.75	1 566,83 €
TOTAL			6514.04	232 361.93 €

- **Modification 3** : modification du nom du Chef de file Suisse

Le nom de la société OMNISENS, Chef de file Suisse du projet, a été modifié et s'intitule désormais **EOSS SA**. Le numéro du registre du commerce reste le CH-550.0.105.780-9. Le numéro UID est CHE-105.367.974. Les modifications sont ainsi applicables au projet DISTANCE.

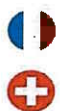
SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Mme VERMOT présente le troisième avenant du projet DISTANCE. Celui-ci concerne :

- le transfert de 30 000 € de la ligne « dépenses de personnel » vers la ligne « équipement », afin de financer l'acquisition d'un amplificateur optique haute-puissance sur mesure ;
- une nouvelle répartition des dépenses de personnel tenant compte de ce transfert ;
- le changement de dénomination du chef de file suisse : la société OMNISENS SA est désormais EOSS SA.

Mme PAGNOT constate que ces évolutions relèvent de l'ajustement normal d'un projet en cours et indique que les avis sont favorables.

En l'absence de remarque de la part des membres du Comité, les co-présidents de séance valident les demandes de modification.



Interreg

France – Suisse



Cofinancé par
l'Union Européenne

Projets Interreg VI France-Suisse 2021-2027

**DEMANDE DE MODIFICATION À SOUMETTRE
AU COMITÉ DE SUIVI
POUR INFORMATION**

**Interreg**

France – Suisse

Cofinancé par
l'Union Européenne

INTERLAB

IDENTIFICATION

Nom du projet		InterLab de l’Innovation => ArclInnoLab	
Identifiant SYNERGIE		20478	
Nom du chef de file FR		Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	
Nom du chef de file CH		Basel Area	
Durée du projet	Date de démarrage	01-09-2024	Nombre de mois 36
	Date d'achèvement	01-09-2027	
Priorité du programme		P2 : Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire	
Objectif spécifique du programme		OS RSO1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d’innovation ainsi que l’utilisation des technologies de pointe	

Mise en place d'un Avenant n°1

Modification 1 : Changement du nom du projet en ArclInnoLab

La société INTERLAB a contacté l'UTBM pour les informer qu'INTERLAB était une marque déposée couvrant les classes 41 (Education, formation...) et 42 (recherche et développement de nouveaux produits pour des tiers ; Etudes de projets techniques ; services d'ingénieurs et de scientifiques en charge d'évaluations, d'estimations, de recherche et de rapports dans les domaines scientifiques et technologiques, y compris les services de conseils technologiques). Ces classes recoupent totalement le champ d'application du projet INTERLAB.

Les similitudes existantes entre le projet et les activités de la société les contraignent à modifier le nom du projet en ArclInnoLab.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Mme DE SAINT-LAURENT informe que le projet INTERLAB (ArclInnoLAB) change de nom, une entreprise portant déjà cette appellation. La nouvelle dénomination officielle est désormais ArclInnoLAB.

MAOTIAL

IDENTIFICATION

Nom du projet		Procédé industriel d'oxydation micro-arc (MAO) pour le traitement en série des composants en aluminium et titane (MAOTIAL)	
Identifiant SYNERGIE		20921	
Nom du chef de file FR		Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	
Nom du chef de file CH		HAUTE ÉCOLE ARC INGÉNIERIE	
Durée du projet	Date de démarrage	01-09-2024	Nombre de mois 24
	Date d'achèvement	31-08-2026	
Priorité du programme		P2 : Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire	
Objectif spécifique du programme		OS RSO1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	

Mise en place d'un Avenant n°1

Modification 1 : Modification de l'annexe II : annexe financière

À la suite d'une erreur lors de la rédaction de la Convention FEDER, un avenant est nécessaire pour modifier les détails des dépenses pour le partenaire ANOMAX SAS. Il s'agit d'une modification sans incidence financière.

Les dépenses d'ANOMAX SAS sont modifiées comme suit :

Détail des dépenses directes de personnel				
Fonction (directeur, formateur, chargé de mission, assistant, ...)	Base de dépenses (salaires annuels bruts chargés) en €	Activité liée à l'opération sur la durée totale du projet (en h pour 36 mois)	Activité totale annuelle travaillée dans la structure (en h/an)	Dépenses liées à l'opération en €
Chimiste	33 540,00	1 271,00	1 820,00	23 422,71
Responsable maintenance	56 138,14	400,00	1 820,00	24 676,11
Total	89 678,14 €	1 671h	3 640h	48 098,82 €

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Mme RZAZADE précise que le projet MAOTIAL, inscrit en priorité 2, fait l'objet d'un amendement modifiant les dépenses du partenaire ANOMAX SA, sans incidence financière.



PLACODIST

IDENTIFICATION

Nom du projet		PLAteforme de CONception COLlaborative Distribuée Immersive pour l’Industrie et l’enseignement Supérieur Transfrontaliers	
Identifiant SYNERGIE		20022	
Nom du chef de file FR		Université de Technologie de Belfort-Montbéliard - ELLIADD	
Nom du chef de file CH		Haute École Arc	
Durée du projet	Date de démarrage	01-09-2023	Nombre de mois 36
	Date d'achèvement	31-08-2026	
Priorité du programme		P2 : Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d’un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire	
Objectif spécifique du programme		OS RSO1.2 : Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organisations de recherche et des acteurs publics	

Mise en place d'un Avenant n°1

Modification 1 : Modification de l'annexe II : annexe financière

A la demande du bénéficiaire, un avenant est nécessaire afin de modifier le détail des lignes budgétaires pour le partenaire Hyperfiction : modification des personnels intervenant sur le projet et inclusion de frais extérieurs pour des prestations ne pouvant plus être réalisées en interne.

A. Dépenses – Budget global du projet

Catégorie de dépenses	Montant (€)	Observations
Frais de personnel	217 217,30 €	Diminution de 23 600€
Frais de bureau et frais administratifs	32 582,60 €	Forfait 15% diminué en conséquence
Frais de déplacement et d'hébergement	32 582,60 €	Forfait 15% diminué en conséquence
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	30 680,00 €	Ajout deux prestations de 12 000€ et 18 680€
Dépenses d'équipement	€	
Dépenses d'infrastructures et travaux	€	
Coût total du projet	313 062,50 €	

Les dépenses d'HYPERFICTION sont modifiées comme suit :

Détail des dépenses de personnel				
Fonction (directeur, formateur, chargé de mission, assistant, ...) <i>Saisir une ligne par intitulé de poste</i>	Base de dépenses (salaires annuels bruts chargés) en € (1)	Activité totale annuelle (2)	Activité liée à l'opération en h (3)	Dépenses liées à l'opération en € (4) = (1) / (2) x (3)
Directeur de projet, concepteur	56 400	1 745	900	29 089
Lead développeur	56 400	1 745	1 200	38 785
Développeur junior	12 000	1 645	600	4 377
Développeur junior	18 000	1 645	25	274
Développeur junior	26 400	1 645	64	1 027
Concepteur	8 545,29	1 745	500	2 449
Total			3 289	76 000

Détail des frais liés au recours à des compétences et à des services externes	Montant (€)		Observations
Sous-traitance développement	12 000	€	Développement Unity 3D
Sous-traitance intégration et développement	18 680	€	Intégration Unity 3D
Total	30 680	€	

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Madame RZAZADE précise que le projet PLACODIST présente également une modification interne de lignes budgétaires, sans impact financier.



Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne

France – Suisse

Madame Mireille GASSER

Coordinatrice régionale
Coordination régionale Interreg

Monsieur Olivier RITZ

Directeur général adjoint du pôle Stratégie
Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
Autorité de gestion

